

Bien qu'elle ne soit pas encore aussi bien armée que la police française, la police anglaise dispose donc d'instruments puissants de contrôle de la population. Avec des moyens différents, elle exerce sa surveillance de manière peut-être encore plus efficace. Étendues à l'ensemble du système social, les techniques de surveillance du Panoptique de Bentham, qui avaient été rejetées, paraissent désormais avoir acquis leur légitimité; elles se trouvent pourtant appliquées en dehors d'une perspective purement organisationnelle, l'ordinateur l'emportant sur l'institution « prison ». Le modèle policier français, si décrié aux époques antérieures car il symbolisait l'autoritarisme, semble maintenant adopté, avec des instruments qui restent certes différents car ils sont moins institutionnels mais qui n'en sont peut-être que plus fonctionnels.

TROISIÈME PARTIE

Du dehors au dedans

De manière traditionnelle, on rend compte de la politique étrangère par le jeu de chaque pays soit par sa position géographique, soit par sa puissance militaire ou ses objectifs économiques, soit encore par les valeurs auxquelles il adhère. Sur la scène internationale, les pays établissent entre eux des alliances, fluctuantes ou stables, favorables à la poursuite de leurs objectifs. Dans les années cinquante la théorie des relations internationales est devenue inspirée, pour rendre compte de ces jeux de puissance, de la méthode décisionnelle élaborée par les économistes de la méthode décisionnelle. Élaborée à l'origine par des économistes, elle est devenue dominante dans les sciences politiques au moment où s'est imposé le paradigme des idéologies, ces idéologies négligent l'état des forces structurelles de conflit, refusent d'analyser les relations internationales en termes de pouvoir.

1. Gabriel Almond et Stephen Gamba, « Clashes, Clashes and the Study of Politics », *World Politics*, juillet 1971; Omer Vernengo, « Anarchy and the Study of Politics », *World Politics*, juillet 1971; Omer Vernengo, « Anarchy and the Study of Politics », *World Politics*, juillet 1971.

2. David Easton, « Power and the Study of Politics », *World Politics*, juillet 1971.

fortiori, ne tiennent pas compte de l'origine historique spécifique à chacun des États.

L'école des « relations transnationales », qui leur succède dans les années soixante-dix, n'accorde elle aussi que peu d'attention aux rapports entre les États car, selon J. Nye et R. Keohane, « le paradigme centré sur l'État est inadéquat ».

Pour ces auteurs, l'échange d'informations, les transports, les mouvements financiers, les liens entre les Églises et les syndicats font naître un fort pluralisme qui s'exerce en dehors des États eux-mêmes, ces derniers étant finalement dépendants de ces relations transnationales³. Considérant que le pouvoir est un « concept insaisissable », Keohane et Nye préfèrent parler d'interdépendance : « l'interdépendance signifie la dépendance mutuelle, c'est-à-dire une situation caractérisée par des effets réciproques entre les pays ou entre différents acteurs situés dans divers pays » ; d'où un processus de « marchandage politique » permanent⁴. C'est peut-être en ce sens que l'on peut dire que les relations internationales s'établissent entre « partenaires » dépendant les uns des autres et échappent à une relation structurelle figée de domination qui donnerait à un « *big power* » l'avantage permanent à l'égard d'un « *small state* ». Dans une « *complex interdependence* » où n'existe aucune hiérarchie ni entre les pouvoirs ni entre les enjeux eux-mêmes, la violence perdrait son importance et les États forts verraient leur pouvoir

3. J. Nye et R. Keohane, « Transnational relations and world politics », in R. Keohane et J. Nye, *Transnational relations and world politics*, Harvard University Press, 1972, p. 12, 21, 25.

4. R. Keohane et J. Nye, *Power and interdependence*, Little, Brown, 1977, p. 8-11.

contesté. Le « Gulliver américain » serait lui-même « enchaîné » dans ce nouveau système international profondément hétérogène, où régnerait « l'impuissance de la puissance⁵ » : pour Stanley Hoffman, « les petits se sentant mieux protégés contre les menaces des superpuissances ont souvent les moyens et la volonté de viser d'autres buts que la simple survie et la simple sécurité ». A l'heure de la puissance nucléaire, « les forts font ce qu'ils doivent (et ils ne peuvent guère faire plus) et les faibles, un peu mieux que ce qu'ils doivent⁶ ». Désormais, les relations transnationales viendraient limiter le pouvoir des « grands », et les « petits » parviendraient à échapper à leur totale hégémonie. Leur jeu serait donc de moins en moins un jeu à somme nulle. Avec le déclin du pouvoir américain, un marchandage incertain deviendrait la règle qui permet à tous (aussi petits qu'ils soient) de l'emporter⁷ : à l'échelle du système international, on retrouve la critique que Parsons adressait à Mills, relative aux théories élitistes et à leur vision hiérarchique du pouvoir, qui reposent selon lui sur un jeu à somme nulle appliqué au système interne.

Les petits États retrouvent ainsi une marge de manœuvre plus grande. Robert Rothstein tente de donner une définition de ce type d'État particulier. Pour lui, « un petit État est un État qui reconnaît

5. R. Aron, « Macht, power, puissance », *Archives européennes de sociologie*, n° 1, 1964, p. 44.

6. Stanley Hoffman, *Gulliver empêtré*, Seuil, 1971, p. 79-80.

7. R. Keohane et J. Nye, *Power and interdependence*, *op. cit.* Voir aussi F. Bergsten, R. Keohane, J. Nye, « International economics and international politics », *International organization*, 1975, vol. 1, p. 14.

qu'il ne peut assurer lui-même sa propre sécurité par ses seuls moyens et qu'il se trouve donc dans l'obligation d'avoir recours à l'aide d'autres États ou organisations ; cette estimation du petit État doit être admise par les autres États qui participent aux relations internationales⁸ ».

Comme le remarque Robert Keohane, à partir d'une telle définition, seuls les États-Unis, l'URSS et la Chine ne figurent pas dans la catégorie des petits États — la France, le Japon, l'Allemagne et la Grande-Bretagne dépendant de la protection américaine pour assurer leur sécurité⁹. Cette définition ne semble donc guère utilisable. R. Keohane propose pour sa part de distinguer un « *system-determining state* » qui joue un rôle essentiel dans les relations internationales (les deux Grands), un « *system-influencing state* » qui ne peut dominer le système mais parvient malgré tout à l'influencer, un « *system-affecting state* » qui ne bénéficie d'aucune influence à lui seul mais peut malgré tout agir par des alliances avec d'autres petits États, enfin un « *system-ineffectual state* » qui n'a pour seul rôle que de s'adapter à une réalité sur laquelle il n'a aucune prise. Entre les deux grands pouvoirs et les petits États, on trouve donc des catégories intermédiaires d'États, qualifiés de « secondaires » ou de « moyens ».

Une telle hiérarchie entre les États semble réduire à néant la tentative consistant à concevoir en termes d'interdépendance ou de simple transactions le sys-

8. Robert Rothstein, *Alliance and small powers*, Columbia University Press, 1968, p. 29.

9. R. Keohane, « Lilliputian's Dilemmas : small states in international politics », *International organization*, 1969, n° 1, p. 293.

tème international. Celui-ci fonctionne à partir de relations structurelles qui déterminent des décisions ne relevant guère d'un « jeu » ou d'un pur « choix ». La hiérarchie entre les États brise ainsi le caractère supposé systémique des relations internationales. On peut tour à tour utiliser deux théories pour tenter de rendre compte de cette redécouverte du pouvoir : la théorie de la dépendance, et celle du clientélisme.

La théorie de la dépendance a été présentée, par exemple, par F. H. Cardoso ; celui-ci distingue l'impérialisme par « commercialisation », résultat d'une division du travail spécialisant les pays périphériques dans une production agricole, de l'impérialisme « par enclave », les États-Unis investissant cette fois des capitaux dans des sociétés périphériques et dominant ainsi les secteurs modernes au sein des sociétés demeurées traditionnelles¹⁰. Dans le premier cas, le centre interne à la société dominée perd tout pouvoir économique car il ne contrôle pas les secteurs industriels, la puissance hégémonique surveillant en réalité l'élite périphérique traditionnelle. A partir d'une telle perspective, la « petite puissance » se trouve bien dans une relation de domination et non d'interdépendance. Selon André Gunder Frank, « le sous-développement et la dépendance s'expliquent toujours par la seule exploitation capitaliste à l'échelle du monde¹¹ ».

10. F. H. Cardoso, *Politique et Développement des sociétés dépendantes*, Anthropos, 1971, p. 81-88.

11. A. G. Frank, « The development of underdevelopment », in J. Cockcroft, *Dependence and underdevelopment*, Anchor Books,

Dans le même sens, G. O'Donnell remarque que « les nations qui exportaient à l'origine des matières premières et qui s'industrialisent tardivement demeurent dans une position de dépendance à l'égard des grands centres du monde capitaliste¹² ». Pour lui, le modèle bureaucratique-autoritaire qui apparaît en Amérique latine résulte de l'inflation qui se développe lorsque les sociétés dépendantes se trouvent dans l'obligation d'importer, pour assurer leur industrialisation tardive, des produits manufacturés de l'étranger où elles cherchent aussi à emprunter un capital fort coûteux¹³.

Ainsi présentée, la théorie de la dépendance est incapable de rendre compte de la spécificité des États périphériques, résultant d'une histoire particulière. Elle ne s'exprime pas en termes d'États, qu'ils soient grands ou petits, mais en termes de classes sociales, J. Galtung affirmant même que la dépendance repose sur une alliance qui se constitue entre les classes dominantes au centre et à la périphérie pour affronter la classe dominée de la périphérie — la classe dominée du centre préférant s'allier à sa propre classe dominante afin de bénéficier de la redistribution des profits résultant de l'exploitation de la

1972, p. 9. Voir aussi F. H. Cardoso et E. Faletto, *Dépendance et Développement en Amérique latine*, PUF, 1978, p. 45; Antonio Peixoto, « La théorie de la dépendance », *Revue française de science politique*, octobre 1977.

12. G. O'Donnell, « Corporatism and the question of the state », in J. Malloy, *Authoritarianism and corporatism in Latin America*, op. cit., p. 54.

13. Voir David Collier, « Overview of the bureaucratic-authoritarian model », in D. Collier, *The new authoritarianism in Latin America*, op. cit.

périphérie¹⁴. De ce point de vue, le problème de l'État perd toute importance : dans le cadre de cette relation structurelle, l'État dépendant se trouve dépourvu de toute latitude d'action et ne dispose d'aucune marge de manœuvre, quels que soient sa particularité et son origine historique spécifique. Il ne peut faire figure de partenaire intervenant dans une relation interdépendante, ni être considéré comme un véritable client. Son principe de détermination se trouve en effet ailleurs.

Immanuel Wallerstein partage cette perspective lorsqu'il note : « Il est indispensable que dans certaines régions, des machines étatiques soient plus fortes que d'autres. Que voulons-nous dire en parlant de machines étatiques fortes ? Simplement qu'elles sont plus fortes vis-à-vis d'autres États dans l'économie-monde, au sein de laquelle on trouve d'autres États-centres, et qu'elles sont fortes également vis-à-vis des unités politiques locales internes aux États¹⁵. »

Les États du centre dominant ainsi ceux de la périphérie, qui ne peuvent véritablement mener à terme le processus de leur construction dans la mesure où ils exercent une fonction subordonnée dans la division internationale du travail. Mais la position structurellement inférieure de l'État dépendant, qu'il soit petit ou grand (mais non « fort »), résulte d'abord d'un rapport de classe et non d'un lien strictement politique, car « la réalité politique fondamentale de l'économie-monde est la lutte des

14. Johan Galtung, « A structural theory of imperialism », *Journal of peace research*, 1976.

15. I. Wallerstein, *The modern world system*, Academic Press, 1974, p. 355.

classes¹⁶ ». A partir d'une telle approche, à nouveau, la nature d'un État particulier de la périphérie est négligée et considérée comme négligeable ; qu'il soit indépendant ou non, démocratique ou autoritaire, qu'il puisse ou non compter sur des élites compétentes, autant de facteurs qui ne revêtent aucune signification. Une telle théorie élimine la spécificité du politique, qu'elle soit appliquée à l'Europe du XVI^e siècle ou au système international contemporain. Elle n'accorde aucune attention au rôle spécifique que peuvent jouer certains États dépendants — mais non « petits » —, structurés autour d'institutions politiques centralisées leur permettant de contrôler leur propre territoire et de tenter d'agir en fonction de leurs intérêts spécifiques pour modifier la relation de dépendance, sans attendre l'hypothétique désintégration du système international reposant sur l'économie capitaliste¹⁷. On peut en effet montrer que certains États de la périphérie ont formé de solides bureaucraties centralisées, et qu'à la différence par exemple de la plupart des États africains d'expression française, ils disposent de ressources propres suffisantes pour s'efforcer de mener à bien une politique spécifique, transformant ainsi le lien de dépendance. A la périphérie, des États « grands » ou « petits » peuvent être assez « forts » pour tenter d'agir par eux-mêmes pour réduire l'influence du centre¹⁸.

16. I. Wallerstein, « The rise and future demise of the world capitalist system », in *The capitalist world economy*, Cambridge University Press, 1979, p. 25.

17. Tony Smith, « The underdevelopment of development literature : the case of dependency theory », *World politics*, janv. 1979, p. 249 et 258.

18. Jacques Delacroix et Charles Ragin, « Structural blockage : a cross national study of economic dependency state

Comme l'affirment certains auteurs en s'opposant à la trop stricte théorie de la dépendance, « il faut désormais reconnaître que le problème essentiel des pays en voie de développement est surtout de nature interne¹⁹ ». En dépit de leur position structurellement contraignante dans l'économie mondiale, des pays de la périphérie retrouvent dès lors la possibilité d'entreprendre une action autonome qui dépend du type d'État, plus ou moins « fort », qui s'y est constitué : à la place d'une stricte détermination de l'action de l'État périphérique, due à la contrainte absolue qu'exercerait sur lui l'État hégémonique, on constate par conséquent la formation de situations plus complexes qui paraissent évoquer davantage une relation de type conflictuel. On retrouve la perspective tracée par Alexandre Gerschenkron qui montre qu'en Europe, au XIX^e siècle, les pays accédant le plus tard à l'industrialisation durent avoir recours au pouvoir de l'État²⁰. Il est vrai que la croissance de l'État était alors surdéterminée par la nature du marché économique extérieur et les conditions de l'industrialisation qui y prévalaient, mais le type d'État « fort » qui devait dans ces conditions se constituer acquérait à son tour un pouvoir d'action propre très important. Hier comme aujourd'hui, des rapports conflictuels se font jour dans le système

efficacy and underdevelopment », *American journal of sociology*, mai 1981, p. 1323.

19. Carlos Diaz-Alejandro *et al.*, *Rich and poor nations in the world economy*, Mc Graw-Hill, 1978, p. 156.

20. A. Gerschenkron, *Economic backwardness in historical perspective*, *op. cit.* G. O'Donnell applique une telle problématique qui redonne à l'État, malgré la détermination économique extérieure, un rôle propre.

international, dont les structures peuvent par conséquent être modifiées.

Une lutte permanente, au résultat incertain, se déroule entre les États hégémoniques, qui mettent également en œuvre une politique échappant souvent au contrôle des grandes sociétés et des multinationales²¹ donnant ainsi à leur action volontariste une dimension quasi mercantiliste, d'autant plus aisée à atteindre qu'elle s'appuie sur un type d'État « fort » ; les États dépendants petits ou grands mais suffisamment « forts » pour tenter de s'opposer de manière spécifique à leur classe dominante locale agissent de leur côté contre les États hégémoniques et les multinationales elles-mêmes. La réflexion sur le type d'État éclaire, davantage que les seules relations économiques, la nature des relations internationales.

La théorie du clientélisme s'est elle aussi efforcée d'analyser les fondements de la relation de domination. Elle a surtout été appliquée aux rapports que nouent entre elles des personnes, les unes devenant patrons, les autres acquérant le statut de clients, indépendamment de tous liens de parenté : à travers ces rapports se réalise pourtant un échange réciproque de bénéfices. Dans la théorie sociologique classique, cette relation témoigne essentiellement de l'apparition d'une structure de réciprocité liant des acteurs au pouvoir, au statut et aux ressources

21. Robert Gilpin montre par exemple que, même aux États-Unis, le pouvoir politique peut agir contre les multinationales américaines : *US Power and the multinational corporation*, Basic Books, 1975, p. 146.

inégaux. Cette situation d'échange repose sur un rapport structurellement inégalitaire mais, comme l'observe Jean-François Médard, « contrairement à ce qui apparaît chez certains, échange entre inégaux n'est pas synonyme d'échange inégal ou d'exploitation. S'il y a échange inégal dans la relation de clientèle, c'est au profit du client et non du patron [...] l'échange est inégal au profit du client et c'est justement là la source de sa dépendance²² ». Le caractère asymétrique de la relation de clientèle est finalement bénéfique au dominé.

La théorie du clientélisme a rarement été appliquée aux acteurs collectifs et, en particulier, aux relations entre les États²³. René Lemarchand l'a pourtant utilisée pour examiner les rapports entre les pays d'Afrique tropicale et leurs ex-métropoles²⁴. Dans le même sens, Robert Kaufman a montré que l'on pouvait rapprocher la théorie de la dépendance du modèle du clientélisme, en prenant pour exemple le cas des pays d'Amérique latine et leur environnement international. Mais, en devenant « macrosociologique », la théorie du clientélisme a perdu une large partie de sa substance, car un grand nombre d'autres facteurs différents viennent agir sur le rapport de dépendance, qui, en tant que tels, sont indépendants du lien patron-client : intervention des

22. Jean-François Médard, « Le rapport de clientèle », *Revue française de science politique*, février 1976, p. 111.

23. Voir S. N. Eisenstadt et L. Roniger, « Patron-client Relations as a Model of structuring social Exchange », *Society for Comparative Study of Society and History*, 1980.

24. René Lemarchand, « Political exchange, clientelism and development in tropical Africa », *Culture et développement*, 1973. Voir aussi B. Berman, « Clientelism and neo-colonialism », *Studies in comparative international development*, 1974.

multinationales, des institutions internationales, des organisations internes, etc.

C'est pourquoi l'on peut se demander : « Quel rôle joue le clientélisme dans le maintien des relations de dépendance ? Est-il toujours important ou l'est-il seulement dans certains cas ? La relation client-patron est-elle le produit d'une relation de dépendance et de l'occupation d'une position périphérique, ou est-elle au contraire fondamentale dans tous les pays en voie de développement²⁵ ? » Ces remarques paraissent suffisamment sérieuses pour mettre en question l'utilité de la théorie du clientélisme, appliquée de manière systématique, et en dehors du cadre microsociologique, aux relations internationales. De même que la théorie de dépendance ignorait le caractère particulier des États dépendants, qu'ils soient petits ou grands, et ne tenait pas compte du degré de leur propre institutionnalisation et donc de leur puissance (« *strong* »), de même la théorie du clientélisme, utilisée également de manière universaliste tend à ne pas tenir compte de la structure particulière de chacun des États clients, en fonction de laquelle chacun d'entre eux parvient pourtant à remettre en question plus ou moins efficacement le rapport asymétrique en le modifiant à son profit. Les pays d'Afrique noire d'expression française ne sont pas semblablement clients de la France, car ils diffèrent profondément les uns des autres et disposent de marges de manœuvre inégales ; il en est de même des pays d'Amérique latine vis-à-vis des États-Unis.

25. Robert Kaufman, « The patron-client concept and macro-politics », *Comparative Studies in Society and History*, juin 1974, p. 295.

Remarquons enfin que l'État français n'est pas vis-à-vis des États-Unis, dans la même position qu'un pays d'Afrique noire peut l'être par rapport à lui-même.

Au bout du compte, on en revient toujours au problème essentiel de la spécificité de l'État, dont la théorie de la dépendance et celle du clientélisme ont cru pouvoir faire l'économie. Un État dans lequel les structures patrimoniales se confondent avec le clientélisme, comme le Maroc²⁶, diffère certes d'un État qui n'a pas pu mener à terme son autonomisation totale, comme l'Italie où les partis et les clientèles continuent à pénétrer les institutions²⁷, mais tous deux doivent être distingués d'un État semblable à celui qui s'est construit en France, où les périphéries ont été davantage laminées et où les clientèles parviennent beaucoup plus difficilement à agir sur l'État car elles ne réussissent pas à le pénétrer dans ses institutions centrales²⁸. La nature du clientélisme interne, son extension, son degré conditionnent par conséquent la structure du clientélisme externe : l'État fort, c'est-à-dire institutionnalisé et différencié, peut alors retrouver toute son importance.

L'État qui s'est construit en France fait figure d'État « fort » car, tout au long de son histoire, il a renforcé son institutionnalisation en brisant la résistance des périphéries. De l'absolutisme monarchique au gaullisme, on a assisté au renforcement de l'em-

26. John Waterbury, *le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite*, PUF, 1975, p. 306 et 315.

27. L. Graziano, « La crise italienne », *Revue française de science politique*, avril 1977.

28. Pierre Grémoin, *le Pouvoir périphérique*, Seuil, 1976.

prise de l'État sur l'ensemble de la société²⁹ et à l'affirmation de sa souveraineté et de son indépendance vis-à-vis de l'extérieur³⁰.

On ne retracera pas ici les nombreux traits qui témoignent de la puissance de l'État français, indépendamment de sa taille mais qui sont déterminés par son histoire propre. Des États plus « grands » sont pourtant demeurés moins « forts » ; d'autres, plus « petits », n'ont pas réussi à devenir « forts ». Dans ces conditions, on peut comprendre que si le système international peut dans certains cas agir sur l'État (théories de la dépendance ou du clientélisme), à l'inverse, lorsqu'un État particulier est devenu suffisamment « fort », il parvient à agir de manière spécifique pour modifier comme il l'entend le système international. La relation entre type d'État et système international est ainsi inversée.

Une telle hypothèse de recherche transforme considérablement l'étude des relations internationales, qui se trouvent analysées à l'aide de la sociologie politique. Les barrières entre système interne et système externe tombent, l'action au-dehors demeurant soumise à la logique interne. Seul, semble-t-il, Peter Katzenstein s'est engagé dans une telle voie : pour rendre compte de la politique extérieure des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France ou du Japon, l'auteur se penche en effet sur la nature spécifique de chacun de ces États. Il oppose par exemple les États-Unis à la France en montrant que,

29. Pierre Birnbaum, *les Sommets de l'Etat*, *op. cit.*

30. A. Zolberg, « Interaction stratégique et formation des États modernes en France et en Angleterre », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 4, 1980, p. 58 s.

dans le premier cas, c'est la société qui est forte et non l'État, tandis que, dans le second, on se trouve dans une situation inverse. Pour Katzenstein, aux États-Unis règne un fort pluralisme social, ainsi qu'une décentralisation accentuée ; les bureaucraties sont privées, et des groupes de pression très actifs négocient entre eux les décisions de politique étrangère ; en France, au contraire, le pouvoir politique concentré marque de son empreinte la politique étrangère : « La présence dans ce pays d'un appareil centralisé efficace, à même de prendre les décisions, donne naissance à une politique étrangère économique permanente et qui peut être prédite³¹. » De ce point de vue, la France est proche du Japon, tous deux s'opposant aux États-Unis³². Retenons surtout que, pour mener à bien sa comparaison, Katzenstein se tourne lui aussi vers la sociologie historique et analyse longuement le type de féodalisme qui a prévalu dans chacune de ces sociétés, ainsi que, de façon plus générale, le mode spécifique de construction de l'État qui s'y est dégagé, déterminant encore aujourd'hui l'élaboration d'une politique étrangère particulière.

31. P. Katzenstein, « International relations and domestic structures : Foreign economic policies of advanced industrial states », *International organization*, 1976, n° 1, p. 20.

32. P. Katzenstein, « Domestic structures and strategies of foreign economic policy », *International organization*, 1977, n° 4, p. 908. Pour une critique de cette perspective, Peter Gourevitch, « The second image reversed : the international sources of domestic politics », *International organization*, 1978, n° 4.

dans le premier cas, c'est la société qui est forte et
 non l'État, tandis que dans le second, on se trouve
 dans une situation inverse. Pour Katzenstein, les
 États-Unis régnaient sur le système international, ainsi
 qu'une décentralisation accentuée ; les puissances
 sont privées, et des groupes de pression très actifs
 négocient entre eux les décisions de politique étrangère.
 En France, au contraire, le pouvoir politique
 concentre malgré de son caractère le politique
 étranger : « La présence dans ce pays d'un appareil
 centralisé efficace, à même de prendre les décisions
 donne naissance à une politique étrangère économi-
 que permanente et qui peut être prédite ». De ce
 point de vue, la France est proche du Japon, les
 deux s'opposant aux États-Unis³¹. Katzenstein
 ne trouve lui aussi vers la sociologie historique et
 analyse, notamment le type de fédéralisme qui a
 prévalu dans chacune de ces sociétés, ainsi que, de
 façon plus générale, le mode spécifique de construc-
 tion de l'État qui y est dégagé, déterminant encore
 aujourd'hui l'élaboration d'une politique étrangère
 particulière, dans une certaine mesure, à son
 tour : « Les États sont engagés dans des relations
 étatiques et structurelles qui les rendent capables
 de se défendre et de négocier avec les autres États
 et de contrôler les flux de biens et de services
 qui traversent leurs frontières ».

31. P. Katzenstein, « International relations and domestic
 structures : Foreign economic policy of advanced industrial
 states », *International organization*, 1976, n° 1, p. 20.
 32. P. Katzenstein, « Domestic structures and strategies of
 foreign economic policy », *International organization*, 1977, n° 1, p. 4.
 308. Pour une critique de cette perspective, voir Gourevitch,
 « The second image reversed : the international sources of
 domestic politics », *International organization*, 1978, n° 2, p. 15.

diffusion de valeurs modérées et universalistes ;
 selon d'autres, à l'époque du capitalisme, les mouve-
 ments nationalitaires s'étaient élevés, le conflit
 principal des classes sociales se livrant à une lutte
 constante. Ainsi, les États-Unis, pendant les
 révolutions, ont été dépourvus de l'élément du
 conflit de classes, et acceptés par
 la plupart des États pour
 le type de conflit, capa-
 ble de porter un premier coup à l'ordre social. A

CHAPITRE 2

A chaque État, ses mouvements nationalitaires

Les hasards de l'Histoire sont parfois surprenants :
 en 1707, l'Écosse négocie volontairement son union
 avec l'Angleterre, tandis que la Catalogne, à la même
 date, se voit imposer, « au nom du juste droit de
 conquête », la loi de la Castille ; la Bretagne subit à
 cette époque la dure répression menée par les armées
 de Louis XIV. De même que chaque État conduit
 une politique étrangère spécifique, de même il mène,
 à l'intérieur, une action particulière à l'égard des
 minorités nationales. Si l'on considère la politique
 suivie par l'Angleterre, État faible, à l'égard de
 l'Écosse, celle de la France, État fort, vis-à-vis de la
 Bretagne, enfin celle que l'Espagne, État faible qui
 s'est voulu fort, a mené à l'égard de la Catalogne,
 peut-on retrouver une logique politique qui s'exerce-
 rait à l'intérieur du système politique, et expliquer
 ainsi l'extrême diversité des stratégies adoptées par
 les mouvements nationalitaires, confrontés à des
 types d'État différents ?

Certains, dans une perspective développementa-
 liste, ont cru pouvoir soutenir que l'industrialisation
 devait entraîner un déclin des tensions ethniques et
 favoriser l'homogénéisation de la société par la

diffusion de valeurs modernistes et universalistes¹. Selon d'autres, à l'époque du capitalisme, les mouvements nationalitaires s'effacent devant le conflit principal des classes sociales se livrant à une lutte constante². Ainsi, Rosa Luxemburg condamnait les revendications nationalitaires qui détournent du conflit de classe ; cette appréciation a été acceptée par la plupart des théoriciens marxistes même si, pour des raisons stratégiques, certains, comme Lénine, n'ont pas voulu dédaigner ce type de conflits, capables de porter un premier coup à l'ordre social. A travers la modernisation dans un cas, la lutte des classes dans l'autre, les particularismes ethniques sont rejetés à l'arrière-plan, et les mouvements qui s'en font l'écho perdent leur raison d'être.

Or, dans les sociétés industrialisées occidentales, on assiste au contraire à un fort renouveau des mouvements nationalitaires, qui suscite même une importante mobilisation politique. Loin d'apparaître comme dysfonctionnelle et inadaptée à un monde moderne, la prise de conscience des particularismes ethniques et culturels semble compatible avec le développement politique. Dans les sociétés d'abondance, les clivages socio-économiques se voient concurrencés par des clivages ethniques demeurés latents, exprimant historiquement la résistance des périphéries dominées par des centres de plus en plus éloignés du point de vue culturel et qui incarnent, aujourd'hui encore, des valeurs politiques différen-

1. Cynthia Enloe, *Ethnic conflict and political development*, Little, Brown and Co, 1973.

2. Voir Georges Haupt, Michael Lowy, Claudie Weill, *les Marxistes et la Question nationale*, Maspero, 1974.

tes³. A l'intérieur du système politique, entre le centre capitaliste et dominateur et la périphérie nationalitaire exploitée et dominée, se créent des liens de dépendance analogues à ceux qui se nouent, sur la scène internationale, entre les pays impérialistes et les sociétés du tiers monde. En ce sens, loin d'aller en s'affaiblissant, l'opposition entre le centre et la périphérie s'accroît, à l'image même des luttes de plus en plus sévères qui se font jour dans le champ international.

Ainsi transformée, l'approche marxiste des particularismes ethniques et culturels se révèle compatible avec l'idée de la lutte des classes ; dès le XII^e siècle, avant même l'avènement du capitalisme, des « modes de production régionaux » suscitent en Europe occidentale différents types de réactions nationalitaires, fondées sur des rapports dissemblables entre des classes sociales qui passent par ailleurs diverses alliances avec celles qui occupent, à l'opposé, une position centrale. Le mode de production féodal, qui se révélera si propice à la création des États modernes « malgré d'importantes variations à l'intérieur de chaque zone », présente « à un niveau macroscopique, une apparence homogène⁴ ; du coup, l'Écosse peut être rapprochée de la Bretagne, et toutes deux diffèrent au contraire de la dernière région composant notre échantillon, la Catalogne, celle-ci étant proche de l'Italie du Nord et des Flandres, où apparaissent une agriculture arable et un capitalisme précoce.

3. Suzanne Berger, « Bretons, Basques, Scots and others European nations », *Journal of interdisciplinary history*, 3, 1972.

4. Michael Hechter et William Brustein, « Regional modes of production and patterns of State formation in Western Europe », *American journal of sociology*, n° 5, 1980, p. 1075.

Cette version sophistiquée du marxisme analyse d'une manière neuve le phénomène régionaliste. Elle présente pourtant les mêmes faiblesses que les thèses de la dépendance ou de l'économie-monde, car elle sous-estime également la spécificité du type d'État face auquel va naître tel ou tel type de mobilisation nationalitaire. Du coup, elle interprète l'État anglais comme un État « fort »⁵, semblable à celui qui apparaît en France ou en Flandres, autres régions féodales ; on retrouve ainsi l'hypothèse présentée par Wallerstein, selon laquelle les États forts se construisent au centre du capitalisme, les régions périphériques connaissant une évolution politique différente résultant de leur place subordonnée dans la division internationale du travail. Ces travaux ne tiennent pas compte des processus spécifiques de construction étatique et font silence sur les traits qui éloignent, dès ces époques, l'Angleterre de la France ou encore de l'Espagne ; c'est pourquoi, lorsqu'ils portent plus particulièrement leur attention sur les phénomènes nationalitaires, les auteurs qui s'en inspirent rangent, par exemple, dans la même catégorie l'Écosse et la Bretagne. Nous voudrions plutôt insister, pour notre part, sur ce qui distingue ces régions l'une de l'autre, la Bretagne présentant des caractéristiques analogues à celles de la Catalogne : les mouvements nationalitaires qui s'y développent diffèrent donc de ceux qui apparaissent en Écosse, car ils affrontent des types d'État opposés⁶.

5. Michael Hechter, *Internal colonialism, op. cit.*, chap. 3.

6. Alain Touraine, François Dubet, Zsuzsa Hegedus et Michel Wieworka montrent que « le mouvement occitan, comme sous d'autres formes le mouvement breton, ne peut se développer qu'en se définissant comme un mouvement anti-

En 1707, l'Écosse accepte volontairement de s'unir à l'Angleterre ; cet accord succède à l'Union des Couronnes, décidée en 1603, grâce à laquelle Jacques VI d'Écosse a accédé au trône d'Angleterre. L'Écosse était alors devenue une province périphérique parmi d'autres, persécutée religieusement et appauvrie par les impôts anglais qui pesaient sur elle et les restrictions commerciales qui lui étaient imposées. En dépit de l'hostilité d'une partie de la population qui en a résulté, le nouveau Traité d'Union est signé par les classes dirigeantes du centre et de la périphérie. Cet accord préserve toutefois la spécificité écossaise, puisque le système juridique n'est pas modifié, que la religion presbytérienne se voit maintenue, que la langue n'est pas abolie et que le système d'éducation se trouve préservé⁷. Le Parlement est dissout, mais l'Union permet à 45 Écossais de siéger à la Chambre des Communes : comme à cette époque la représentation est fonction de la richesse et non de la population, l'Écosse bénéficie d'une forte sur-représentation par rapport à l'Angleterre.

étatique » qui les oppose à « un État tout-puissant et centralisateur », *les Pays contre l'État. Lutttes occitanes*, Seuil, 1981, p. 291 et 299. S'ils mettent ainsi en lumière le caractère particulier du type d'État auquel s'opposent ces mouvements nationalitaires, il n'en faut pas moins adopter une démarche plus comparative pour être à même de mieux mesurer le poids de la variable étatique dans la formation de différents genres de mouvements nationalitaires.

7. G. S. Pryde, *The treaty of Union*, Nelson, 1950. Voir aussi T. B. Smith, *Scotland*, Stevens, 1962, chap. 3.

Ce processus d'intégration d'une nationalité périphérique dans un système politique est unique en Europe Occidentale. S'il résulte d'un accord passé entre deux classes dirigeantes, il n'en permet pas moins la survie institutionnelle et culturelle de l'Écosse : la cooptation remplace la destruction étatique. Aucun représentant du pouvoir central ne se trouve nommé, et l'administration et la justice sont exercées par la noblesse locale qui préserve son autonomie. Comme l'observe James Kellas, « bien qu'elle ne possède ni gouvernement ni Parlement, l'Écosse dispose d'une forte identité constitutionnelle et d'un grand nombre d'institutions politiques et sociales⁸ ».

En appliquant une nouvelle fois la problématique proposée par Albert Hirschman, on peut soutenir que, conformément à la nature du système politique britannique à État faible, un mécanisme de représentation a ainsi été mis en place par lequel la périphérie peut se faire entendre (« *voice* ») du centre, lui témoignant dès lors une « loyauté » continue qui se révélera par l'engagement constant de nombreux Écossais dans les forces royales britanniques tout au long de l'histoire de la Grande-Bretagne. La tentative de la « sortie » (« *exit* ») a été limitée à des révoltes qui émanent surtout des Highlands, en 1715 et en 1745, et expriment peut-être davantage un refus catholique qu'une affirmation nationalitaire.

En ce sens, qu'il s'applique à une classe sociale, telle la classe ouvrière⁹, ou à une réalité ethnique et

8. James Kellas, *The Scottish political system*, Cambridge University Press, 1973, p. 2.

9. Voir Deuxième Partie, chap. 1.

culturelle, telle l'Écosse, le processus de représentation propre à la Grande-Bretagne et qui a été examiné à de nombreuses reprises dans ce livre, prouve à chaque fois son efficacité. La centralisation repose sur une représentation qui vient, au contraire, dans d'autres sociétés, se heurter à une étatisation menée à son terme.

Michael Hechter a néanmoins raison de souligner à quel point, encore aujourd'hui, l'Écosse se trouve dans une situation de dépendance vis-à-vis de Londres; elle est faiblement industrialisée, elle n'a pu préserver son propre marché, ses exportations ont été rendues plus difficiles, son revenu reste inférieur à celui de l'Angleterre, son territoire s'est dépeuplé et sa population a été anglicisée. Ayant mis en lumière la persistance de telles inégalités, Hechter estime avoir démontré la validité du « colonialisme interne », bien qu'il reconnaisse la profonde originalité du processus d'intégration volontaire de l'Écosse grâce auquel celle-ci a maintenu sa personnalité¹⁰. La thèse du « colonialisme interne » paraît ainsi s'appliquer davantage à l'Irlande. L'Écosse ne connaît quant à elle aucune discrimination légale contre sa langue ou sa religion, son droit demeure autonome; les Écossais bénéficient de tous les droits dont disposent les Anglais, et ils ont même réussi à jouer un rôle essentiel dans la vie politique et culturelle britannique. Seul reste valable l'argument

10. Michael Hechter, *Internal colonialism*, *op. cit.*, p. 67 et 122. Dans un article plus récent, l'auteur reconnaît même que l'Écosse et la Bretagne ont connu des modes opposés d'intégration : M. Hechter et M. Levi, « The comparative analysis of ethnoregional movements », *Ethnic and racial studies*, juillet 1979, p. 267.

du contrôle externe des richesses et des industries régionales¹¹. Une telle domination s'exerce pourtant dans d'autres sociétés, où les périphéries nationalitaires n'ont pu conserver leur spécificité face à des États forts et destructeurs de toute forme d'autonomie.

Il faut donc en revenir à la nature particulière du système politique britannique. Soulignons qu'un auteur marxiste comme Tom Nairn admet le caractère unique du destin écossais ; d'après lui, l'union avec l'Angleterre lui permettant de préserver ses privilèges, l'Écosse n'a pas connu, même au XIX^e siècle, de véritable nationalisme ; la petite bourgeoisie qui fournit traditionnellement les intellectuels contestataires ne connaissant aucun sujet réel de mécontentement, la classe ouvrière est restée dépourvue de toute culture nationalitaire. Dans ces conditions, les intellectuels d'origine écossaise préfèrent, au contraire, jouer un rôle important dans les lettres anglaises (de Carlyle à Ruskin), l'Écosse fournissant également au mouvement ouvrier anglais d'illustres dirigeants (de Keir Hardie à Ramsay MacDonald)¹². Cette intégration à la scène nationale explique le succès rencontré par le parti travailliste, qui y trouve même un de ses bastions les plus fidèles, rendant désormais fragile l'émergence de tout parti nationalitaire¹³. Le système britannique a donc favorisé une

11. Keith Webb, *The growth of nationalism in Scotland*, Penguin, 1977, p. 121-127.

12. Tom Nairn, *The Break-Up of Britain*, New Left Book, 1977, chap. 2 et 3.

13. D'où l'échec récent du Scottish National Party. Pour une analyse plus systématique, cf. James Kellas et Peter Fotheringham, « The political behavior of the working class », in Allan MacLaren, *Social class in Scotland*, Donald Publishers,

représentation au centre des périphéries nationalitaires dans toute leur diversité sociale interne. La logique de l'État éclaire seule la nature spécifique des processus d'intégration des périphéries.

On le constate encore davantage en prenant la Bretagne pour exemple extrême d'une intégration menée, cette fois, à l'aide d'une véritable étatisation d'une nationalité périphérique. Tandis que l'Écosse passe volontairement plusieurs accords avec l'Angleterre, la Bretagne affronte la force d'un État absolutiste. On ne reviendra pas ici sur les deux mariages forcés d'Anne, duchesse de Bretagne, avec les souverains capétiens. A cette procédure d'intégration trop instable, François I^{er} préfère un « Acte d'Union », l'édit du Plessis-Macé, signé en septembre 1532 et qui permet à la Bretagne de disposer des privilèges garantis en permanence à l'Écosse, et davantage encore puisque le Parlement de Bretagne ne se trouve pas éliminé : il contrôle les nouveaux impôts, de même que toutes réformes institutionnelles ou tout changement apportés par la France ; de plus, le droit coutumier dont la « Très ancienne Coutume de Bretagne » se trouve lui aussi préservé.

Cependant, les péripéties des Guerres de religion et surtout la formation d'un véritable absolutisme au XVII^e siècle vont marquer la fin de cette relative indépendance. Le cardinal de Richelieu accède à la fonction de Gouverneur de la Bretagne et renforce

1976. Ce processus de représentation ne s'applique pas à l'Irlande qui connaît plutôt une situation classique de colonisation.

considérablement l'emprise du pouvoir central. Louis XIV et Colbert entendent l'accroître encore, conformément à la stratégie de tout État fort, réducteur des diverses appartenances périphériques qui risquent de devenir autant de lieux de résistance collective. De nouvelles taxes sont imposées sans le consentement, cette fois, des États bretons : les insurrections qui éclatent entraînent en retour une répression violente et massive qui conduit, en dépit d'une résistance constante du Parlement breton appuyé par la majeure partie de la population, à la fin de l'autonomie.

La Révolution va poursuivre le même objectif que l'Ancien Régime, en accentuant encore l'étatisation : la Bretagne n'existe désormais plus comme entité administrative. La départementalisation porte un coup fatal à sa spécificité, de même que la répression de toutes les langues régionales, proposée par l'abbé Grégoire¹⁴. Comme l'exprime dans sa protestation, en février 1791, M. de Bothorel, Procureur général des États de Bretagne, « d'alliés que nous sommes, les nouvelles dispositions nous rendraient sujets de la France¹⁵ ». Même si à cette époque la Bretagne n'existe toujours pas comme une entité véritablement consciente d'elle-même¹⁶, sa spécificité politico-administrative ne saurait être niée : l'État y met

14. Voir « Minorités nationales en France », *les Temps modernes*, août-sept. 1973, et Michel de Certeau, Dominique Julia, Jacques Revel, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois*, Gallimard, 1975.

15. Cité in Paul Serant, *la Bretagne et la France*, Fayard, 1971, p. 380.

16. Catherine Bertho, « L'invention de la Bretagne, Genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la recherche en sciences sociales*, novembre 1980.

duement un terme. L'insurrection des Chouans, qui peut s'interpréter surtout comme une lutte menée contre le pouvoir central, est alors violemment réprimée et, peu à peu, la Bretagne se trouve francisée par voie étatique.

Avec des fortunes diverses, des mouvements de résistance se font néanmoins jour tout au long du XIX^e siècle, et jusqu'à l'époque contemporaine, pour affirmer la spécificité du nationalisme breton et tenter d'obtenir sa reconnaissance¹⁷. La Bretagne n'en est pas moins devenue partie intégrante de l'État français : les lois de la République s'y appliquent de manière universaliste. Son destin se situe donc bien aux antipodes de celui qu'a connu l'Écosse.

Négligeant cette histoire particulière et ne tenant nul compte du processus brutal d'intégration qu'a subi la Bretagne, certains auteurs n'hésitent pas à rendre compte de son devenir à l'aide d'une version appauvrie de la thèse du colonialisme interne. Il est vrai que la Bretagne s'est moins rapidement industrialisée, que ses structures économiques demeurent à dominante précapitaliste, que ses habitants ont dû souvent immigrer à l'étranger ou encore abandonner leur région pour venir à Paris, et qu'enfin elle a connu, particulièrement sous la III^e République, une réelle répression linguistique. L'affrontement régional est traversé par les luttes sociales, les catégories dominantes du centre trouvant de fidèles alliées à la périphérie. La revendication nationalitaire ne peut pourtant se concevoir uniquement comme « un mode

17. Voir Jack Reece, *The Bretons against France*, University of North Carolina Press, 1977.

d'entrée dans la lutte des classes¹⁸ », proposition qui néglige toujours la spécificité de l'histoire propre à la société française. Là encore, la thèse réductionniste du capitalisme monopoliste d'État, appliquée au régionalisme, fait silence sur l'État lui-même et sur sa logique particulière, qui se révèle clairement dans les modes d'intégration dissemblables des périphéries nationalitaires dans des sociétés qui connaissent pourtant un mode de production identique.

Si l'insertion de l'Écosse dans le Royaume-Uni s'est réalisée par la négociation et la représentation au centre, si l'intégration de la Bretagne dans la France s'est effectuée par la force d'un État qui ne supporte aucune spécificité périphérique car il prétend fonctionner à l'universalisme, le mode de réunion de la Catalogne à l'Espagne témoigne, quant à lui, du caractère hybride de l'État espagnol, qui s'est vainement voulu fort et absolutiste.

Comme on le rappelait au début de ce chapitre, en 1707, la Castille tente de dominer une Catalogne longtemps demeurée indépendante en lui imposant une logique d'étatisation analogue à celle qui prévaut chez son voisin absolutiste français. En Espagne comme en France, le processus de construction de l'État débute dès le x^e siècle, mais il se déroule cette

18. Renaud Dulong, *la Question bretonne*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1975, p. 202. Du même auteur, *les Régions, l'État et la Société locale*, PUF, 1978, p. 208. Dans le même sens, voir Y. Guin, *Histoire de la Bretagne*, Maspéro, 1977. Dans *Jeux interdits à la frontière*, Louis Quere se penche davantage sur la spécificité du nationalisme breton et sur sa tentative de construire un contre-État. *Anthropos*, 1978.

fois dans le cadre de la Reconquista, durant laquelle des régions comme l'Aragon ou la Catalogne vont réussir à préserver leur propre rôle. Si la Castille intervient de manière décisive dans ce processus, elle n'est pas suffisamment forte à elle seule pour parvenir à unifier le pays¹⁹. De nombreux territoires maintiennent leur autonomie, leurs droits (*fueros*), leurs particularismes culturels²⁰.

Plus faible qu'en France, dans l'incapacité de construire une importante bureaucratie militaire et civile, la Castille ne peut avoir recours de manière systématique à la force pour étendre la centralisation étatique, comme la monarchie française. De plus, l'État espagnol n'est pas parvenu à se différencier de la noblesse en s'appuyant sur une bourgeoisie active. Les principes essentiels à la construction de l'État que sont la différenciation et l'institutionnalisation ne peuvent donc être mis en pratique.

Soulignons enfin qu'au début du xvi^e siècle, le succès même de l'Empire de Charles-Quint, qui s'étend sans cesse et rassemble des territoires nombreux, hétérogènes et éloignés les uns des autres, apparaît comme un facteur supplémentaire qui prévient la construction d'un État espagnol. La logique de l'Empire diffère de la logique de l'État²¹. L'impérialisme européen fut finalement très préjudiciable à

19. Derek Lomax, *The reconquest of Spain*, Longman, 1978, et J. H. Elliott, *Imperial Spain, 1469-1716*, St Martin's Press, 1966.

20. Juan Linz, « Early State-building and late peripheral Nationalism against the State: the case of Spain », in S. Eisenstadt et S. Rokkan, *Building states and nations, op. cit.*, t. 2.

21. Voir S. N. Eisenstadt, « Analyse comparée de la formation de l'État selon le contexte historique », *Revue internationale des sciences sociales*, 1980, n° 4.

l'Espagne. Comme le souligne Perry Anderson, « l'étendue de l'Empire des Habsbourg dépassa ses capacités d'intégration et contribua à stopper le processus de centralisation administrative en Espagne même²² ».

On peut d'ailleurs ajouter que l'expansion de la Castille s'est réalisée surtout vers l'extérieur, dans la conquête des richesses d'Amérique qu'elle prend soin de se réserver ; cette attitude souligne d'autant plus son dédain des périphéries comme la Catalogne et son incapacité à construire un véritable État. Du coup, celle-ci ne sera pas touchée par les conséquences monétaires de l'importation massive de l'or et par l'inflation que celle-ci provoque : elle sera mieux à même de construire sa propre force économique, de conquérir ses marchés, de développer ses exportations, de se doter ainsi très vite d'une bourgeoisie active qui renforce sans cesse son potentiel économique²³.

Dans ces conditions, les nations périphériques vont réussir à maintenir leurs particularismes et, au xvii^e siècle, à l'époque de l'absolutisme, le système politique espagnol demeure encore largement décentralisé. Tandis que la monarchie française étatisait à outrance, le comte d'Olivares se trouve encore dans l'obligation de recommander à Philippe IV, dans un

22. Perry Anderson, *l'État absolutiste*, Maspéro, 1978, t. 1, p. 72. Dans le même sens, pour Immanuel Wallerstein, « Au lieu d'un Empire, en ce xvi^e siècle, il eût mieux valu pour l'Espagne être un État de taille moyenne », *Capitalisme et Économie-monde*, Flammarion, 1980, p. 162. Pierre Chaunu insiste également sur le fait que l'Empire se trouve composé de 17 États, in « L'Empire de Charles Quint », *le Concept d'Empire*, sous la direction de Maurice Duverger, PUF, 1980, p. 253.

23. Voir Pierre Vilar, *la Catalogne dans l'Espagne moderne*, SEVPEN, 1962, t. 3.

mémoire rédigé en 1625, « de devenir roi d'Espagne ; je veux dire que votre Majesté ne doit pas se contenter d'être roi du Portugal, d'Aragon, de Valence, comte de Barcelone ; il doit préparer la destruction de tous ces royaumes dont se compose l'Espagne afin de leur imposer le style et les lois de la Castille sans qu'aucune autre différence ne subsiste²⁴ ». Au xviii^e siècle, Philippe V va tenter de réaliser une telle stratégie unitaire en étatisant à la française l'ensemble de la péninsule, à l'exception du Portugal. C'est l'époque où se produit, selon Jaume i Vives, une « étroite compénétration avec l'Espagne castillane » à laquelle se trouve soumise la Catalogne. Elle résulte du décret du 29 juin 1707, déjà évoqué, qui « au nom du juste droit de conquête » impose les lois, les mœurs, coutumes et organisation internes de la Castille. Après sa défaite, la Catalogne est abaissée, en 1716, au rang de « province espagnole », son droit public se trouve aboli, de même que ses institutions politiques spécifiques : elle est désormais gouvernée par les agents de Madrid. Comme le souhaite le Conseil de Castille, « il faut abandonner, effacer, ôter entièrement les Fueros, us et coutumes de ce Principat [...] y imposer les lois de la Castille [...] agir en langue castillane [...] que l'on ne permette pas des livres en langue catalane, ni parler ni écrire en catalan dans les écoles²⁵ ». Seul subsistera le droit civil catalan.

24. Cité in F. Soldevila, *Historia de Catalunya*, Éd. Alpha, 1963, p. 984. Voir aussi Michel Devez, *l'Espagne de Philippe IV*, SEDES, 1970.

25. Ce texte ainsi que la citation de Vives sont extraits du livre essentiel de Jaume Rossinyol, *le Problème national catalan*, Mouton, 1974, p. 4, 5.

Réduite en tant qu'État, la Catalogne va tourner son énergie vers l'expansion économique, accentuant encore davantage le déséquilibre entre le centre politico-administratif et le véritable centre économique qu'est la périphérie catalane²⁶. L'unitarisme va pourtant échouer. On le mesure mieux en considérant la quasi-absence constante de Catalans dans l'élite nationale espagnole²⁷, les Écossais intégrés au Royaume-Uni jouant au contraire un rôle important, comme on l'a noté, dans le personnel politique britannique.

Du XIX^e siècle à nos jours, la nationalité catalane s'affirme de manière irrésistible, quels que soient les efforts des différents régimes politiques espagnols, autoritaires ou démocratiques, pour en limiter la vigueur²⁸. Toujours présente sous une forme ou sous une autre, la revendication d'un *Estat català* conduit au statut de Nuria, puis au statut d'autonomie de 1932 et enfin, après bien des heurts, à la Constitution de 1978 qui « reconnaît et garantit le droit à l'autonomie des nationalités et des régions de l'Espagne et la solidarité entre elles toutes ». La Catalogne entre alors à nouveau en possession de la plupart de ses droits et privilèges.

Comparée à la construction de l'État français, la

26. Pour Joan Fuster, « le déphasage entre le centre et la périphérie a été constant depuis Charles V jusqu'à aujourd'hui ; il s'agit de deux zones que l'État n'a pas réussi à fusionner en une seule... Un État authentique aurait évité tout cela » ; in J. Rossinyol, *op. cit.*, p. 245.

27. Voir Miguel Beltran, *la Elite burocrática española*, Éd. Ariele, 1977, p. 79, et Antonio Lopez Pina, *Poder y clases sociales*, Éd. Technos, 1978.

28. Voir José Antonio González Casanova, *Federalismo y autonomía, Cataluña y el Estado español, 1868-1938*, Critica, 1979.

formation de l'État espagnol n'a donc pas été menée à son terme²⁹. Tandis que la Bretagne demeure une région départementalisée parmi d'autres, au sein d'un État unitaire, la Catalogne dispose d'un statut imprécis qui lui confère une autonomie limitée, sous le contrôle d'un État espagnol contraint de reconnaître sa spécificité, mais qui entend malgré tout fonctionner encore « à l'État »³⁰. Au contraire, grâce à une probable dévolution future³¹ compatible avec le système britannique à État faible, l'Écosse devrait finalement améliorer sa propre représentation sans se trouver ravalée au rang de simple province, sans prétendre non plus se constituer en un véritable contre-État.

29. Voir Michael Ranis, « The State and the logic of centralization », article non publié, *American political association*, New York, 1981.

30. Gérard Camilleri, Claude Galiay, « Le statut d'autonomie de la Catalogne » *Revue française de science politique*, octobre 1980.

31. Jacques Leruez, « Régionalisme et politique au Royaume-Uni », *Revue française de science politique*, décembre 1979. Bogdanor Vernon, *Devolution*, Oxford University Press, 1979. H. M. Drucker et Gordon Brown, *The politics of nationalism and devolution*, Longman, 1980.

la construction de l'Etat espagnol...
 son terme...
 région décentralisée...
 d'un Etat unitaire...
 impérial...
 le concept d'un Etat...
 les aspects...
 fonctionner...
 à une...
 le système...
 finalement...
 trouver...
 prétendre...
 autorités...
 vigueur...
 une autre...
 le statut de...
 1982 et enfin...
 de 1978...
 nationale...
 la solidarité...
 alors à...
 droits et privilèges.

Comparée à la construction de l'Etat français...
 Voir Michael Rans...
 construction...
 New York...
 de la Catalogne...
 1980...
 Régionalisme...
 1978...
 1987...
 Longman...

CHAPITRE I

QUATRIÈME PARTIE

La construction étatique française

La Révolution française a fait surgir la nation, elle a donné au peuple un rôle de premier plan, elle a aussi contribué de manière considérable au développement de l'Etat. La revendication égalitaire comme l'affirmation du sens de la fraternité ont suscité la formation d'une nouvelle communauté qui repose sur l'engagement des citoyens. Cette communauté a perdu son caractère organique : les ordres, les États se sont vus en échec, les corporations disparaissent, les régionalismes et les particularismes s'effacent. Citoyenneté et universalisme se répondent : l'une comme l'autre, témoignent de la naissance d'une communauté de citoyens qui se trouvent dans l'obligation de renier leurs allégeances périphériques. La construction de l'Etat s'appuie sur cette création d'une communauté de citoyens. Comme le remarque Reinhard Bendix : dans l'Etat-nation moderne l'individu n'est plus en relation directe avec l'autorité, il est en relation avec un État qui agit en son nom. Par conséquent...

QUATRIÈME PARTIE

La construction
étatique française

CHAPITRE I

L'étatisation de la nation :
la levée en masse
pendant la révolution française

La Révolution française a fait surgir la nation, elle a donné au peuple un rôle de premier plan, elle a aussi contribué de manière considérable au renforcement de l'État. La revendication égalitaire comme l'affirmation du sens de la fraternité ont suscité la formation d'une nouvelle communauté qui repose sur l'engagement des citoyens. Cette communauté a perdu son caractère organique : les ordres, les états volent en éclats, les corporations disparaissent, les régionalismes et les particularismes s'effacent. Citoyenneté et universalisme se répondent : l'une comme l'autre témoignent de la naissance d'une communauté de citoyens qui se trouvent dans l'obligation de renier leurs allégeances périphériques. La construction de l'État s'appuie sur cette création moderne d'une communauté de citoyens. Comme le remarque Reinhard Bendix, « dans l'État-nation chaque citoyen est en relation directe avec l'autorité souveraine du pays, tandis que dans le système politique médiéval cette relation est le privilège des seuls garants du royaume. Par conséquent, l'élément

central de la construction nationale est la codification des droits et devoirs de tous les adultes entrant dans la classe des citoyens¹ ». Le passage du « civil » au « civique »² implique l'autonomisation de l'État. Or, dans la formation de ce lieu politico-administratif qu'est l'État, le renforcement d'une force publique a été essentiel. Construction de l'État et apparition d'une armée de citoyens semblent intrinsèquement liées. La levée en masse durant la Révolution française fait figure de moment essentiel de l'institutionnalisation de l'État.

De manière étrange, les historiens de la Révolution française ont pourtant souvent négligé d'analyser soigneusement le rôle de l'armée dans ce qu'on pourrait appeler l'étatisation de la nation. Alexis de Tocqueville qui, le premier, a mis l'accent sur la continuité de l'effort de construction étatique à travers l'histoire française et qui a souligné à quel point la Révolution française avait eu pour effet de centraliser encore davantage l'administration, passe presque entièrement sous silence le rôle des armées révolutionnaires³. Des historiens ou philosophes leur ont certes accordé un rôle plus important. Certains ont voulu voir, dans l'action des soldats de l'An II, l'illustration de la guerre que le peuple livrerait à toutes les aristocraties⁴; d'autres, au contraire, ont

1. Reinhard Bendix, *Nation-building and citizenship*, University of California Press, 1977, p. 89-90.

2. George Armstrong Kelly, « Who needs a theory of citizenship? », *Deadalus*, 1979, p. 27-28.

3. A. de Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, Gallimard, 1953.

4. Albert Soboul, *les Soldats de l'An II*, Club français du livre, 1959, p. 273.

préférés considérer cette guerre comme l'expression du messianisme totalitaire jacobin⁵.

Pour opposées qu'elles soient, ces analyses demeurent pourtant, les unes comme les autres, muettes sur la nature propre du fait militaire. Elles se contentent d'utiliser la levée en masse pour conforter des visions différentes de la Révolution française. Theda Skocpol place au contraire délibérément le rôle de la guerre et celui de l'armée au centre de ses réflexions sur l'analyse comparative de la construction étatique. Elle s'efforce ainsi de mettre en lumière la fonction de l'armée dans le renforcement de certains États déjà bureaucratisés mais qui ont perdu, du fait même de leur autonomisation, tout contrôle réel de la société locale⁶.

D'une mobilisation à l'autre

Avant Jaurès, Michelet a été l'un des rares historiens à prendre en considération le rôle de l'armée dans le déroulement de la Révolution française. Ainsi écrit-il : « Ces armées, qui étaient des peuples, disons mieux, la patrie même, en ce qu'elle eut de plus ardent, demandaient d'aller ensemble, et de combattre par masses, les amis avec les amis, comme disait le soldat. Amis et amis, parents et parents, voisins et voisins, Français et Français, partis en se donnant la main, la difficulté n'était pas de les retenir ensemble, mais bien de les séparer. Les isoler, c'était leur ôter la

5. J. L. Talmon, *les Origines de la démocratie totalitaire*, Calmann-Lévy, 1966, p. 155.

6. Theda Skocpol, *States and social revolutions*, Cambridge University Press, 1979, p. 186.

meilleure partie de leurs forces. Ces grandes légions populaires étaient comme des corps vivants ; ne pas les faire agir en masses, c'eût été les démembrer. Et ces masses n'étaient pas des foules confuses ; plus on les laissait nombreuses, plus elles allaient en bon ordre. Plus on est d'amis, mieux ça marche, c'est encore un mot populaire. L'audace vint aux généraux, dès qu'ils eurent remarqué ceci. Ils virent qu'avec ces populations éminemment sociables, où tous s'électrisent par tous, et en proportion du nombre, il fallait agir par grands corps. Le monde eut ce nouveau spectacle de voir des hommes, par cent mille, qui marchaient mus d'un même souffle, d'un même élan, d'un même cœur. Voilà l'origine réelle de la guerre moderne. Il n'y eut là d'abord ni art, ni système. Elle sortit du cœur de la France, de sa sociabilité [...]. Quand on vit tout un canton, parfois tout un département en armes, autour de l'autel, il ne fut pas difficile de prévoir les immortelles demi-brigades de la République⁷. »

Dans ce texte, Michelet utilise deux théories de la mobilisation que les sociologues ont pris l'habitude de distinguer. Il montre avec force comment les unités de soldats étaient comme des « corps vivants », tant étaient forts les liens de « sociabilité » qui unissaient les soldats les uns aux autres, en tant que parents et amis issus d'un même canton : la mobilisation résulte ici de la force des liens communautaires. Pourtant, Michelet ajoute que ces groupes formaient des « masses » de plusieurs centaines de milliers d'hommes. Les soldats « marchaient mus

7. Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française*, Jules Rouff, t. 2, p. 964-965.

d'un même souffle, d'un même élan, d'un même cœur ». De toute évidence, de petites communautés organiquement soudées ne peuvent constituer en même temps une masse unifiée. La mobilisation se réalise par la formation d'une masse qui, dans l'esprit de Michelet, se présente comme la juxtaposition de collectivités structurées mais qui, en réalité, présuppose au contraire la séparation que l'on prétend refuser, des parents et des amis.

La théorie sociologique de la mobilisation a connu de nos jours de profondes modifications. Depuis longtemps, on a affirmé que la destruction des groupes primaires entraînait inéluctablement la formation d'une société de masse susceptible de favoriser la naissance de multiples mobilisations extrémistes. William Kornhauser a donné la présentation classique de cette thèse : selon lui, dans les sociétés modernes, les groupes primaires auraient en effet disparu, laissant la porte ouverte à tous les radicalismes⁸. Au XIX^e siècle, cette thèse avait déjà été présentée par Alexis de Tocqueville ou, plus tard, par Ortega y Gasset. Au XX^e siècle, elle se trouve également utilisée pour rendre compte du nazisme (Neumann), de formes spécifiques du communisme (Allardt), ou du poujadisme (Stanley Hoffman). Pour Hannah Arendt, « les mouvements totalitaires sont des organisations massives d'individus atomisés et isolés », à la loyauté d'autant plus totale que « l'être humain complètement isolé, sans autres liens sociaux avec famille, amis, camarades ou simples connaissances, ne tire le sentiment de son utilité que

8. William Kornhauser, *The politics of mass society*, Routledge & Kegan Paul, 1960.

de son appartenance à un mouvement, à un parti⁹ ». A travers les interprétations de H. Arendt, et de J. L. Talmon, la Révolution française ferait figure de mouvement totalitaire; elle résulte de l'une des premières mobilisations des masses atomisées.

D'autres sociologues se sont efforcés de donner des conditions propices à la mobilisation une interprétation fondamentalement opposée. Pour Anthony Oberschall, par exemple, celle-ci ne devient réelle que lorsque les groupes primaires parviennent à préserver leur spécificité. Plus les liens communautaires sont vivaces, plus la résistance et la mobilisation seront fortes¹⁰. La mobilisation ne résulte plus de l'atomisation mais au contraire de l'intensité des structures collectives, de la cohérence des groupes primaires. Une telle conclusion se trouve par ailleurs confirmée aussi bien par les travaux de Charles Tilly sur la Vendée que par ceux de Maurice Agulhon sur le Var. Remarquons encore avec Charles Tilly que cette forme de mobilisation par les structures communautaires atteint son apogée en 1848. Par la suite, avec leur dissolution et la naissance du marché politique, la mobilisation passera essentiellement par les associations et les partis politiques. Avec l'industrialisation, elle se manifestera également par des grèves à forte connotation politique¹¹.

Quelles que soient leurs différences, ces mobilisa-

9. Hannah Arendt, *le Système totalitaire*, op. cit., p. 47.

10. Anthony Oberschall, *Social conflict and social movements*, Prentice Hall, 1973. Voir François Chazel, « La mobilisation politique : problèmes et dimensions », *Revue française de science politique*, XXV, 1975.

11. Charles Tilly, *From mobilization to revolution*, Addison-Wesley Co, 1978, p. 238. Edward Shorter et Charles Tilly, *Strikes in France 1830-1968*, op. cit.

tions sont pourtant dirigées contre l'État. Or, durant la Révolution française, on assiste à un phénomène inverse que l'on pourrait appeler mobilisation par le haut¹². Une fois cette précision apportée, on peut essayer de montrer comment l'État révolutionnaire a d'abord tenté de mobiliser à son profit les groupes primaires; il s'est ensuite efforcé de susciter une mobilisation par le biais de l'atomisation.

La mobilisation par les groupes primaires apparaît clairement dans l'article 20 du projet de décret sur l'organisation des gardes nationales, voté le 27 juillet 1791, qui stipule que les officiers élus « auront soin de réunir dans cette formation les citoyens des mêmes communes dans les campagnes, et des mêmes quartiers dans les villes¹³ ». De même, l'article 13 du décret du 13 juin 1791 impose dans chaque département « une conscription libre de gardes nationales de bonne volonté dans la proportion de 1 sur 20 ». Comme le souligne avec force Jean-Paul Bertaud, le fait que l'unité tactique choisie, le bataillon, soit une unité réduite à 500 hommes qui ont une même origine régionale, témoigne d'une organisation en groupes primaires délibérément prévue en fonction même des critères sur lesquels insisteront plus tard les sociologues¹⁴. Ce type de mobilisation est de toute

12. On peut penser ici à la mobilisation par le haut qualifiée de « stalactite » par J. P. Nettl dans *Political mobilization*, Faber and Faber, 1967, p. 271-272. Mais Nettl l'applique surtout aux pays du Tiers Monde.

13. *Archives parlementaires*, 20 avril 1781, t. 25, p. 227.

14. Jean-Paul Bertaud, *Valmy*, coll. « Archives », Julliard, 1970, p. 191.

évidence l'un des deux auxquels songeait Michelet dans le texte déjà cité. C'est ce qu'énonce aussi, le 30 juillet 1780, Beauharnais en soulignant que chaque régiment, composé d'individus domiciliés dans une province représente la « base d'une excellente organisation, d'une confraternité qui [...] est le plus sûr rempart de la liberté publique¹⁵ ». De même, pour Lemontey, « par le mode de formation des bataillons de gardes volontaires dans le même département. Les choix seront plus purs. Tous les enrôlés se connaissent, ils exerceront les uns sur les autres une censure d'opinion très utile¹⁶ ». A l'époque contemporaine, c'est également au sein de l'armée que l'on a redécouvert l'importance des groupes primaires. Edward Shils et Moris Janowitz ont ainsi souligné que « les valeurs politiques et sociales, les valeurs morales n'influencent guère la détermination du soldat » allemand du III^e Reich, car « tant qu'il se sentirait un membre de son groupe élémentaire et par là même serait lié aux attentes et aux demandes des autres membres du groupe, sa conduite militaire avait des chances d'être bonne¹⁷ ». Dans l'armée allemande comme dans l'armée américaine (Stouffer) ou encore dans l'armée de la Révolution française, c'est-à-dire dans un lieu qui apparaît comme profondément atomisé¹⁸, le groupe primaire joue

15. *Archives parlementaires*, t. 17, op. 434. Je remercie M. Yann Fauchois qui a bien voulu m'aider à réunir certains documents qui se trouvent ici utilisés.

16. *Archives parlementaires*, jan. 1792, t. 37, p. 560.

17. E. Shils et M. Janowitz « Cohésion et désagrégation de la Wehrmacht pendant la dernière guerre mondiale » in H. Mendras, *Éléments de sociologie, Textes*, p. 276, A. Colin, 1968.

18. Voir les remarques de Max Weber dans *Économie et Société*, Plon, t. 1, 1971, p. 12.

donc un rôle essentiel. La mobilisation de la nation en 1791 n'implique pas, de la part des soldats, une adhésion aux valeurs révolutionnaires. Loin de Rousseau, de la Raison ou de la Justice, elle se réalise en fonction des solidarités de terroir, favorisant l'unicité psychologique des acteurs. Les soldats peuvent certes justifier leur participation à la lutte armée par leur adhésion aux valeurs de la Révolution. La mobilisation ne repose pourtant pas uniquement sur les valeurs révolutionnaires : elle s'organise à partir des solidarités collectives.

Comme l'observe également à juste titre Charles Tilly, jusqu'à la levée en masse de 1793, le volontariat au niveau du département exprime une relation particulière qui lie les communes à l'État, car celles-ci lui fournissent leurs soldats : ce rôle essentiel des pouvoirs locaux peut aussi faciliter la résistance de ces structures collectives¹⁹. La levée en masse détruit ce rapport privilégié : l'État s'adresse plutôt dorénavant aux citoyens eux-mêmes.

Dès janvier 1792, Jean Debry affirme que « recruter l'armée en établissant un contingent à fournir au département, c'est en vrai renouveler le régime des milices²⁰ », et Mathieu Dumas, rapporteur du Comité militaire, lors de la même discussion souligne que « chaque citoyen ne répondait à cet appel aux armes [que] par le dévouement de ses forces individuelles ou par le tribut de ses ressources, mais surtout au moins par son exactitude à acquitter ses engagements envers l'État²¹ ». Désormais la mobili-

19. Charles Tilly, *From mobilization to revolution*, op. cit., p. 77.

20. *Archives parlementaires*, t. 37, p. 555.

21. *Idem.*, p. 516.

sation se réalise par l'allégeance directe de chaque individu à l'égard de l'État. Le 20 juillet 1792, la patrie est déclarée en danger : pour lutter contre les forces ennemies, on décide de « leur opposer une force militaire tellement imposante par la masse seule » qu'elle parviendra à les détruire. Au lieu de recourir aux groupes primaires, il devient nécessaire de procéder à une mobilisation plus idéologique, qui nécessite l'appel aux masses. Il faut, déclare Carnot, « jeter les bases d'un nouveau système militaire qui, rendant tous les citoyens soldats, portera enfin le dernier coup à l'esprit de distinction, par l'anéantissement de cette dernière et terrible corporation qu'on nomme armée de ligne²² ». Retrouvant l'inspiration de Rousseau pour qui tout citoyen devait être soldat, Carnot montre comment tous les citoyens « iront se confondre dans ce grand et unique intérêt commun, le salut de la patrie²³ ». Les volontaires de 1792 doivent rendre unitaire la République. C'en est fini des particularismes et des solidarités régionales, des structures communautaires périphériques. La mobilisation de masse est dorénavant nationale et explicitement idéologique. Les citoyens s'engagent pour la défense d'une idée, non pour maintenir simplement des liens collectifs.

En 1793, la levée de 300 000 hommes, devenue indispensable en raison des difficultés militaires, se réalise clairement sur de telles bases. Pour Saint-Just, « l'unité de la République exige l'unité dans l'armée, la patrie n'a qu'un cœur²⁴ ». De même, selon Albitte

22. *Archives parlementaires*, t. 47, p. 362, 1^{er} août 1792.

23. *Idem.*, p. 363.

24. *Archives parlementaires*, 11 juin 1793, t. 59.

l'aîné, « c'est l'esprit qu'il faut nationaliser et c'est cet esprit qui conduira la [nation] à la victoire ». D'où le décret du 24 février 1793 qui proclame : « Tous les citoyens français, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 40 ans accomplis, non mariés ou veufs sont dans un état de réquisition permanente. » L'État atteint directement l'ensemble des citoyens, qui doivent faire preuve de leur nouvelle allégeance. L'étatisation n'est pourtant pas encore complète : d'une part, la conscription se réalise encore par départements, chacun d'entre eux devant fournir un certain nombre de soldats. D'autre part, les modes de désignation de ces soldats sont fort vagues et, en pratique, à côté des volontaires, on aura aussi recours à l'élection, au tirage au sort et même au remplacement (celui-ci étant explicitement prévu à l'article 17 du décret du 24 février 1793).

Devant l'impossibilité d'obtenir 300 000 nouveaux soldats, la Convention décide, le 23 août 1793, la levée en masse. Le rapporteur de ce décret, Bertrand Barère, en donne les raisons : « Que voulez-vous ? Un contingent fourni par chaque division départementale ou territoriale ? Laissons au corps germanique, laissons aux confédérations d'Allemagne et aux édits impériaux le vénal emploi de ce moyen seigneurial ou fédéraliste. Le contingent de la France pour sa liberté comprend toute sa population, toute son industrie, tous ses travaux, tout son génie.²⁵ » Désormais, « tout citoyen est soldat » et il n'est plus question de se rassembler au chef-lieu de département, car ce serait « fédéraliser ». Dans son article 8, le décret du 23 août 1793 proclame : « La levée sera

25. *Archives parlementaires*, 23 août 1793, t. 72, p. 676.

générale. » Cette mobilisation par le haut rompt les tractations avec les autorités locales et porte un coup sévère aux régionalismes. Pour Marcel Reinhard, « la masse, c'est une expression beaucoup plus frappante que le " le peuple " pour indiquer cependant le nombre, la plus grande partie des citoyens et qui précisément n'étant ni d'anciens nobles, ni des bourgeois, ni des gens instruits, ni des riches ne se distinguent pas les uns des autres, ont conscience de se trouver à un niveau à peu près identique, d'avoir des intérêts communs et en même temps des habitudes, des traditions et un langage commun. C'est une sorte de sentiment de classe, distinct du sentiment du tiers état, mais un coefficient favorable, une sorte de conscience, pour ne pas dire d'orgueil, car cette masse a pour elle la force de son nombre et de son élan. C'est une masse en mouvement²⁶ ». Même si, dans les faits, les départements conservent encore un certain rôle dans la nouvelle mobilisation, Jean-Paul Bertaud souligne la volonté de dépayser le plus possible de soldats en leur faisant systématiquement quitter leur région d'origine. Il montre les réticences qui s'expriment à l'égard de cette atomisation délibérée en citant le propos d'un chef de bataillon qui déclare : « Nous aimerions mieux servir ensemble car quand on se connaît et qu'on s'aime, les revers sont moins rigoureux et les succès plus flatteurs. » Pour d'autres requis, « l'intérêt de la République n'en sera servi qu'avec plus de zèle par des citoyens qui combattront à côté de leurs amis et de leurs

26. Marcel Reinhard, *l'Armée et la Révolution pendant la Convention*, Cours CDU, 1957, p. 116.

parents²⁷ ». Ces réserves seront balayées : la mobilisation par l'atomisation apparaît en effet comme une condition nécessaire à l'étatisation de la nation, qui présuppose la fin des allégeances périphériques et requiert, du même coup, davantage encore que la première forme de mobilisation, l'unicité idéologique.

L'étatisation de la nation se trouve par ailleurs grandement renforcée par la professionnalisation croissante que connaît l'armée à travers la Révolution française. Cette professionnalisation apparaît comme un facteur essentiel à la différenciation de l'État d'avec les multiples périphéries sociales ou régionales. C'est lui qui organise le peuple et la nation en armes, image même de la démocratie triomphante, et assure en définitive son emprise.

Si Tocqueville a pratiquement ignoré le rôle de l'armée dans son analyse de la Révolution française, le seul texte qu'il lui consacre n'en souligne pas moins que « l'armée s'organise, s'aguerrit, s'illustre : de grands généraux s'y forment. On y garde un but commun, des passions communes, quand la nation n'en a plus. Les citoyens et les soldats forment, en un mot, dans l'espace du même temps et dans le sein du même peuple, comme deux sociétés entièrement différentes. Le lien de l'une se détend à mesure que celui de l'autre se serre²⁸ ». A l'époque contemporaine également, certains sociologues ont mis en

27. Jean-Paul Bertaud, *la Révolution armée*, Robert Laffont, 1979, p. 133 et 167.

28. A. de Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, op. cit., t. 2, p. 290.

lumière l'importance de ce processus de professionnalisation. Samuel Finer, par exemple, montre que l'armée, pendant la Révolution française, apparaît, pour la première fois en Europe, comme une organisation autonome qui renforce la centralisation de l'autorité ; à l'inverse, le discours sur la fraternité ne serait à ses yeux que purement « éphémère²⁹ ». Dans le même sens, S. F. Scott reconnaît que « la Révolution a créé un corps d'officiers professionnels » qui s'inscrit dans « le processus de bureaucratisation générale des institutions politiques françaises³⁰ ». Un historien de la Révolution française comme Marcel Reinhard remarque lui aussi qu'en 1794, « l'armée enregistre désormais les fluctuations de la politique sans sembler marquer de préférence. Elle a davantage d'esprit de corps et elle forme un groupe séparé de la nation[...] l'esprit militaire l'emporte sur l'esprit civique³¹ ».

La professionnalisation de l'armée renforce par conséquent l'institutionnalisation de l'État. Ce processus était d'ailleurs largement entamé sous l'Ancien Régime : on se souvient que la vénalité des différents grades d'officiers, de sous-lieutenant à général, a été progressivement abolie : des réformes mises en place par Choiseul à celles réalisées par le comte de Saint-Germain, on a assisté à la mise en

29. Samuel Finer, « State and Nation-building in Europe : The role of the military », in Charles Tilly, *The formation of national states in Western Europe*, op. cit., p. 144-145.

30. S. F. Scott, « The French Revolution and the professionalization of the French Officer Corps, 1789-1793 », in Morris Janowitz et Jacques Van Doorn (eds.), *On military ideology*, Rotterdam Uni Press 1971, p. 26-27.

31. Marcel Reinhard, *L'Armée et la Révolution pendant la Convention*, op. cit., p. 190 et 204.

place d'une carrière fondée sur le mérite et l'ancienneté, à l'application d'une discipline inspirée de l'exemple prussien qui transforme peu à peu l'armée française en une « machinerie³² », un système de rôles extrêmement réglementés. De même la réforme de Ségur, qui réserve l'accès des écoles militaires à ceux qui détiennent quatre quartiers de noblesse, s'interprète moins comme une tentative de réaction nobiliaire que comme une étape dans un processus de professionnalisation, les bourgeois enrichis étant exclus des grades élevés de l'armée, d'abord parce qu'ils ne satisfont pas aux règles de la professionnalisation³³ ; l'avancement se fera en fonction de l'ancienneté dans chaque grade, la carrière étant d'autant plus institutionnalisée que la solde se trouve augmentée. Facteurs essentiels de la professionnalisation, les grandes Écoles militaires de La Fère, de Mézières, de même que de l'Académie des Sciences ou encore les corps de l'État (Génie, Ponts et Chaussées, Mines, etc) atteignent, dès l'Ancien Régime, un degré de technicité unique en Europe³⁴. A cette époque déjà, un théoricien comme Guibert insiste sur la nécessité de la professionnalisation d'une armée de citoyens : « Qu'il est aisé d'avoir des armées invincibles dans un État où les sujets sont citoyens », déclare-t-il³⁵. A la suite de Guibert, et en

32. Michel Foucault, *Surveiller et punir*, op. cit. p. 165.

33. D. D. Bien, « La réaction aristocratique avant 1789 », *Annales*, janv.-fév. 1974, p. 41-43, et mars-avril 1974, p. 522-523.

34. W. Fisher et P. Lundgreen, « The recruitment and training of administrative and technical personal », in Charles Tilly, *The formation of national states in Western Europe*, op. cit.

35. Guibert, « Essai général de tactique », in « Stratégiques », *l'Herne*, 1977, p. 145.

méditant sur les armées de la Révolution française, Clausewitz affirmera que « toutes les guerres doivent être menées par la puissance entière des États et, par conséquent, [n'avoir] lieu que lorsque de grands intérêts affecteront de près le peuple³⁶ ». Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que le concept d'État se trouve utilisé par les deux théoriciens qui tentent de concilier la naissance d'une armée professionnelle avec la nécessaire levée des citoyens : à l'époque, on lui préfère généralement la patrie ou la nation³⁷. Il s'impose au contraire à ceux qui réclament l'étatisation de la nation par la professionnalisation de son armée.

La Déclaration des Droits de l'Homme implique elle-même l'idée de méritocratie : dans son article 6, elle stipule que « tous les citoyens sont également admissibles à toutes dignités et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ». On sait pourtant que la Garde nationale va être recrutée uniquement parmi les citoyens actifs, que ses membres doivent apporter leur propre équipement et qu'ils ne suivent pas véritablement une carrière spécifique : autant d'éléments qui s'opposent à une réelle professionnalisation. Celle-ci est également combattue par Robespierre : il faut empêcher que les Gardes nationales « forment un corps et qu'elles adoptent aucun esprit particulier qui ressemble à l'esprit de corps ». Il ajoute : « Songez combien l'esprit de despotisme et

36. Carl von Clausewitz, *De la guerre*, Éd. de Minuit, 1955, Livre 8, chap. 3, p. 689. Voir Peter Paret, *Clausewitz and the State*, Clarendon Press, 1979.

37. Jean-Yves Guiomar, *l'Idéologie nationale*, Champ libre, 1974.

de domination est naturel aux militaires de tous les pays ; avec quelle facilité ils séparent la qualité de citoyen de celle de soldat » ; selon lui, « il faut surtout s'appliquer à confondre, chez [les Gardes nationales], la qualité de soldat dans celle du citoyen³⁸ ». Les soldats doivent être recrutés parmi l'ensemble des citoyens ; la professionnalisation peut être écartée.

Ce dernier processus semble pourtant, à l'époque, inéluctable. Progressivement, les armes et les habits vont être fournis par l'État, première étape vers l'autonomisation et la différenciation ; les boutons deviennent uniformes (décret du 5 septembre 1790), les régiments sont désignés par des numéros et non par des noms (décret du 1^{er} janvier 1791), les anciens drapeaux sont brûlés (décret du 30 juin 1791). Surtout, la discipline devient identique (décrets des 14 et 15 septembre 1790) et on ne peut plus quitter l'armée, comme on le faisait encore après Valmy et Jemmapes, selon sa propre volonté, l'accord des autorités étant indispensable sous peine de se voir accuser de désertion (décret du 13 septembre 1792).

Par ailleurs, on assiste progressivement à la mise en place d'une véritable carrière. Dès février 1790, le comte de Montmorency souligne que le soldat entre dans une « carrière » : pour lui, « la vitesse avec laquelle on parcourt cette carrière doit dépendre uniquement des talents et du mérite ». Comme le souligne Buzot, le 11 février 1793, on voit enfin se créer une « profession des armes ». Depuis le 19 septembre 1790, la nomination aux emplois de sous-officiers et d'officiers dépend tout à la fois de l'ancienneté et du jugement des officiers déjà en

38. Robespierre, *Archives parlementaires*, 27 avril 1791, p. 369.

place, un tiers seulement d'entre eux devant leur nouvelle fonction à l'élection par les soldats. Sans analyser dans le détail les règles souvent changeantes qui organisent les nominations d'officiers, retenons qu'elles favorisent la professionnalisation. En 1793, on pourra ainsi constater que 85 % des colonels ont plus de 25 ans d'expérience, et les deux tiers des lieutenants-colonels sont également dans ce cas. Même si certains d'entre eux ont bénéficié d'une promotion grâce à la Révolution, ils sont tous de véritables professionnels qui servent l'État et la nation³⁹.

Ces proportions, valables plus particulièrement pour l'armée de ligne, s'appliquent également aux volontaires, parmi lesquels les officiers de ligne viennent servir nombreux. L'amalgame qui devait unir deux bataillons de volontaires à un bataillon de ligne dans le cadre de la levée en masse assure, en ce sens, moins le triomphe de la démocratie en armes que celui de la professionnalisation et, par conséquent, de l'étatisation de la nation.

Si l'on considère attentivement le rapport de Dubois-Crancé, présenté au nom du Comité de la guerre, en février 1793, on s'aperçoit que ce texte, qui organise l'amalgame, accorde une grande place à l'idée de professionnalisation. Il faut, déclare le rapporteur, conserver dans leur entier les bataillons de ligne « les plus exercés au métier des armes », ceux-ci étant mêlés à deux bataillons de volontaires, on parviendra ainsi à donner « des exemples d'ins-

39. S. F. Scott, « Les officiers de l'armée de ligne à la veille de l'amalgame » *Annales historiques de la Révolution française*, mars 1968, p. 457.

truction et de discipline aux uns, de civisme pur et de dévouement à la patrie aux autres ». Pour Dubois-Crancé, « nos volontaires eux-mêmes, dont les torts ne sont dus souvent qu'à leur inexpérience, ont besoin des principes de tactique, d'ordre, de police de l'administration qui sont établis dans la ligne ; ce mélange n'est donc qu'utile⁴⁰ ».

Les choses sont désormais claires : « Une armée, quelque brave, quelque nombreuse qu'elle soit, n'est imposante, n'est terrible à l'ennemi qu'autant que tous les fils correspondants de son mécanisme, depuis le caporal jusqu'au général, arrivent par une succession hiérarchique de pouvoirs et sans interruption, sur le centre qui gouverne tout⁴¹. » La victoire ne saurait être atteinte sans un rigoureux respect de la division du travail. Pour Barère, il faut que chacun occupe son « poste » et exerce sa « fonction » : « Ici nous sommes tous solidaires. Le métallurgiste comme le législateur, le physicien comme le forgeron, le savant comme le manouvrier, l'armurier comme le colonel, le manufacturier d'armes comme le général, le patriote et le banquier, l'artisan peu fortuné et le riche propriétaire, l'homme des arts comme le fondeur de canons, l'ingénieur des fortifications et le fabricant de piques, l'habitant de campagnes et le citadin : tout est réuni ; ils sont tous frères ; ils sont tous utiles⁴². »

40. Rapport de Dubois-Crancé, *Archives parlementaires*, 7 février 1793, p. 359-361.

41. *Idem*, p. 364. Sur l'amalgame, cf. Jacques Godechot, *les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, PUF, 1968, p. 363 s.

42. Bertrand Barère, *Archives parlementaires*, 23 août 1793, t. 72, p. 677.

Les enrégés combattent cette méritocratie triomphante; le 26 août 1793, Claire Lacombe déclare ainsi à la Convention : « Ne dites pas que ce serait désorganiser nos armées en les privant de chefs expérimentés. Plus ils ont du talent, plus ils sont dangereux⁴³. » Jean Jaurès, qui est l'un des rares historiens de la Révolution française à avoir analysé de près le rôle joué par l'armée durant ces événements, souligne lui aussi à quel point la Convention « se préoccupe de donner au mérite, au savoir, au dévouement éclairé et efficace, le plus de garanties possibles ». Pour lui, l'amalgame consiste à « faire une armée extraordinairement puissante par le nombre comme par l'organisation, et par l'élan de l'énergie populaire, comme par la méthode et la science⁴⁴ ». Carnot va être chargé d'organiser cette armée en mettant en application un « idéal technocratique » : dans ce sens, il fait figure de « saint-simonien avant la lettre » car, selon lui, « le pouvoir devrait revenir aux savants⁴⁵ ». Comme sous l'Ancien Régime, les grandes Écoles militaires et les corps de l'État vont continuer à jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de cette professionnalisation croissante⁴⁶.

43. Cité in M. Reinhard, *l'Armée et la Convention*, op. cit., p. 123.

44. Jean Jaurès, *l'Armée nouvelle*, Éd. Sociales 1977, p. 153-155.

45. Marcel Reinhard, *le Grand Carnot*, Hachette, 1950, p. 152, 344.

46. Sur l'École de Mars, voir A. Baczkowski, « Utopies pédagogiques de la Révolution française », *Libre*, n° 8. Sur Polytechnique, voir Terry Shin, *l'École Polytechnique*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1980. Voir aussi T. Shin, « La profession d'ingénieur, 1750-1920 », *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1978.

Celle-ci aurait pu toutefois être contrariée par le maintien des procédures d'élection relatives à une proportion non négligeable d'officiers. On aurait retrouvé, de ce point de vue, la classique opposition, décrite plus tard par Max Weber, entre organisation bureaucratique ou fonctionnelle, et démocratie. Pourtant, une telle contradiction ne voit pas vraiment le jour, dans la mesure où les officiers élus sont aussi presque toujours également des professionnels. A travers la mobilisation, la professionnalisation ou encore le rapide développement de l'administration militaire elle-même, que l'on a préféré ne pas analyser⁴⁷, c'est donc bien l'État qui assure sans cesse davantage son emprise sur la nation, tout en renforçant sa propre institutionnalisation.

47. Le 28 janvier 1793, à propos de l'organisation du ministère de la Guerre, Saint-Just déclare : « J'appuie l'institution de l'économat que nous a présenté Sieyès ; c'est le moyen de mettre l'économie, la responsabilité, la surveillance dans la manutention » (*A. P.*, t. 57, p. 739). Le même jour, Jean Debry souligne aussi, au cours de la même discussion, la nécessité d'une « division dans les fonctions telle qu'elle en facilite l'exercice ». De même, le 31 janvier 1793, Sillery remarque que les « fonctions » auxquelles le ministre a été appelé « lui sont absolument étrangères et qu'il n'a pour coopérateurs que des gens sans connaissances [...] Un des plus grands fléaux que nous ayons à craindre en ce moment, c'est l'ignorance des administrateurs. Nous ne sommes entourés que des gens qui se croient tous les talents nécessaires pour administrer parce qu'ils ont la facilité de débiter quelques phrases théoriques ». Notons aussi que le décret du 23 août 1793, qui organise la levée en masse, stipule explicitement en son article 5 la création par l'État de manufactures, établissements, ateliers et fabriques.

Elle-ci n'est pas...
 maines des procédures d'élection relatives à une
 proportion non négligeable d'élus. Ce aussi
 retrouvé, de ce point de vue, la classique opposition
 décrite plus tard par Max Weber, entre organisation
 bureaucratique ou fonctionnelle et démocratique.
 Pourtant, une telle contradiction ne voit pas venir
 ment le jour, dans la mesure où les officiers élus sont
 aussi presque toujours également des professionnels.
 A travers la mobilisation, la professionnalisation ou
 encore le rapide développement de l'administration
 militaire elle-même, que l'on a pu dire de pas analysé
 ser, c'est donc bien l'État qui assure sans cesse
 davantage son empire sur la nation, tout en renforçant
 tout sa propre institutionnalisation, jusqu'à ce qu'il
 soit parvenu à un point où il ne peut plus être
 considéré comme un simple appareil de maintien de l'ordre
 mais comme un véritable pouvoir politique.
 47. Le 28 janvier 1793, le projet de l'organisation de l'armée
 est de la Guerre saint-Jacques. L'Assemblée nationale
 l'économique que nous a présenté Sieyès ; c'est le moyen de rendre
 l'économie, la responsabilité, la surveillance dans la mesure
 de son (A. P., t. 57, p. 233). Le même jour, Jean-Louis Sieyès
 aussi au cours de la même discussion la nécessité d'une
 « division dans les fonctions telle qu'elle en fait l'existence ».
 De même, le 31 janvier 1793, Sieyès remarque que les « fonction-
 naires » auxquelles le ministre est appelé « lui sont naturellement
 étrangers et qu'il n'a pour coopérateurs que des gens sans
 connaissances [...] Un des plus grands besoins que nous ayons à
 craindre en ce moment, c'est l'ignorance des administrateurs ;
 nous ne sommes entourés que de gens qui ne croient point les
 choses nécessaires pour administrer parce qu'ils ont la facilité
 de déléguer quelques phrases théoriques ». (Nouveaux écrits de
 Sieyès du 28 août 1793, qui exprime la même idée, ajoutée
 explicitement en son article à la création par l'État de bureaux
 d'élus, établissements, ateliers et laboratoires.)

portant, sans exception, depuis un siècle
 républicain et encore existant. Ce serait ainsi à
 une professionnalisation croissante des hauts fonction-
 naires, tout d'abord, au tournant du siècle, sous
 la Révolution, la création de l'École normale supé-
 rieure et de l'École polytechnique, par bien des
 aspects, se révélant dans les écoles civiles et
 militaires de l'État.

CHAPITRE 2

L'héritage et le mérite

Au XIX^e siècle, l'État, en France, renforce encore son institutionnalisation. A une époque de transformations politiques violentes, alors que les conflits sociaux s'expriment souvent sans aucune entrave, l'État apparaît comme le lieu d'une contradiction quasiment insoluble : se voulant stable en un temps de tourmente, il cherche à se protéger des retombées directes des conflits sociopolitiques, en se dotant d'organisations autonomes auxquelles peuvent seuls accéder ceux qui ont franchi les barrières d'une sélection méritocratique ; mais, lié malgré tout à la classe dirigeante, il ne peut éviter que se manifestent en son sein faveurs et népotismes, qui renforcent sa dimension partisane.

Le XIX^e siècle fait ainsi figure d'époque cruciale, où privilèges et interventions personnelles coexistent avec la création de concours susceptibles de garantir tant l'égalité de l'accès aux charges publiques que la neutralisation des fonctionnaires. Si, aujourd'hui encore, les mécanismes de sélection sociale sont toujours à l'œuvre, les lettres de recommandation, les démarches des familles et les interventions directes des puissants auprès des membres des jurys ont

pourtant, sauf exception, disparu. Au XIX^e siècle, népotisme et concours coexistent. On assiste ainsi à une professionnalisation croissante des hauts fonctionnaires, dont témoigne, au tournant du siècle, sous la Révolution, la création de l'École normale supérieure et de l'École polytechnique qui, par bien des aspects, se révèlent proches des Écoles civiles et militaires de l'Ancien Régime, par lesquelles l'État tentait déjà de se pourvoir d'un personnel propre. Dans le même sens apparaissent, tout au long du siècle, les concours de recrutement à l'Inspection des Finances, au Conseil d'État, à la Cour des Comptes ou aux Affaires étrangères. Ils assurent le recrutement d'une méritocratie qui, reposant sur l'égalité des citoyens, favorisera la naissance d'une aristocratie de fonctions.

En se dotant ainsi d'un réseau dense de grandes Écoles presque unique dans le monde, l'État entend surveiller (et souvent punir) ses futurs serviteurs, s'assurer de leurs valeurs à l'aide de mécanismes de socialisation, les futurs porteurs de la dignité sacerdotale étatique se considérant comme l'instrument d'une rationalité transcendant les conflits sociaux et les diverses appartenances partisans. Isolés de la société et protégés de ses influences par de hauts murs, les élèves de l'École polytechnique sont contrôlés, surveillés, de jour comme de nuit, privés de tout objet personnel (y compris les livres et les journaux), soumis à la tutelle du ministère des Armées, vers lequel ils se dirigent presque tous à la fin de leur scolarité : entre 1880 et 1914, l'armée recrute en effet en moyenne 74 % des élèves de chaque promotion¹.

1. Voir Terry Shinn, *l'École polytechnique, 1794-1914*, op. cit.

« Écoles et concours renforcent l'établissement d'un système de rôles spécifiques, l'inculcation de normes professionnelles, de valeurs et de représentations qui s'expriment particulièrement à travers l'idéologie de l'intérêt général. Conçue pour couper le fonctionnaire de son origine de classe, celle-ci le transforme en fidèle porte-parole de l'État. S'identifiant totalement à lui, les fonctionnaires adhèrent pleinement à la théorie du service public et en viennent à se concevoir comme l'unique instrument de la puissance publique². Cet attachement à l'État explique peut-être aussi la faiblesse relative du « pantouflage » des hauts fonctionnaires à cette époque ; les polytechniciens se dirigent vers les armées ; de même de 1860 à 1870, un seul inspecteur des Finances quitte le service de l'État pour le secteur privé³.

Pour former ce personnel qui doit prendre en charge l'État, et bien avant Michel Debré, Hippolyte

2. *Variations autour de l'idéologie de l'intérêt général*, sous la direction de Jacques Chevallier, PUF, 1979.

3. Au contraire, dès la période suivante, et de manière croissante, les inspecteurs des Finances passeront particulièrement dans le secteur bancaire, à partir duquel ils contrôlent un grand nombre d'entreprises. Ils apparaissent alors comme de véritables « régulateurs d'affaires ». Voir Emmanuel Chadeau, « Les inspecteurs des Finances et les entreprises. 1869-1968 », in *le Patronat de la seconde industrialisation*, sous la direction de M. Lévy-Leboyer, *Cahiers du mouvement social*, éd. Ouvrières, 1979. De même, les polytechniciens se dirigeront de plus en plus vers le secteur privé et, de nos jours, dans les dernières promotions, presque aucun n'entre à l'armée. Voir Jacques Kosciusko-Morizet, *la « Mafia » polytechnicienne*, Seuil, 1973. Sur le pantouflage en général des hauts fonctionnaires, P. Bourdieu et M. de Saint-Martin, « Le patronat », *Actes de la recherche en sciences sociales*, mars-avril 1978, et P. Birnbaum et al., *la Classe dirigeante française*, PUF, 1978.

Carnot, ministre de l'Instruction publique du Gouvernement provisoire de février 1848, polytechnicien et saint-simonien, tente de créer la première École d'administration : projet qui échoue après avoir rencontré l'hostilité de la droite, des fonctionnaires moyens et des professeurs de droit. A sa place, au lendemain de la Commune et à l'initiative de Taine, naîtra la célèbre École libre des sciences politiques, qui prépare aux concours les plus prestigieux, ouvrant l'accès aux sommets de l'État. Comme le remarque Christophe Charle, cette école jette les bases de l'interpénétration entre grandes affaires et haute administration, leurs représentants respectifs siégeant en grand nombre à son Conseil d'administration et formant l'essentiel, avec les professeurs des Facultés de droit, du corps enseignant⁴. D'où peut-être aussi, plus tard, une circulation plus grande, du secteur public vers le secteur privé, des hauts fonctionnaires qui y ont été formés. L'échec d'une École, le succès d'une autre, témoignent de la place ambiguë qu'occupe la haute fonction publique par rapport à la classe dominante.

L'État ne devait exiger que la compétence et la neutralité dans l'exercice du service public : il s'assure pourtant aussi de la loyauté politique de ceux qu'il admet à concourir et qui disposent déjà de tous les titres requis. A l'École polytechnique, par exemple, on contrôle de très près la loyauté politique : du coup, en juin 1848, les élèves se rangeront aux côtés de l'armée et participeront avec elle aux combats de rue ; de même, les polytechniciens se rallieront au

4. Christophe Charle, *les Hauts Fonctionnaires en France au XIX^e siècle*, Gallimard-Julliard, 1980.

Second Empire et, à l'exception de quatorze d'entre eux, obéiront aux ordres de Thiers pour participer de manière efficace à l'écrasement de la Commune. Sans toujours conduire à de telles actions, la loyauté des hauts fonctionnaires dans leur ensemble n'en est pas moins certaine : elle marque les limites d'une réelle méritocratie et souligne l'existence d'un contrôle politique qui, sauf exception, ne s'exerce plus de cette manière aujourd'hui. Les agents de l'État, les hauts fonctionnaires en particulier, sont à cette époque encore loin d'avoir conquis le droit de se syndiquer ; les Écoles de l'État ignorent totalement la contestation sociale et politique interne. Dans le même sens, les hauts fonctionnaires qui participent à la vie politique sont le plus souvent les fidèles serviteurs de l'État ; l'administration n'est pas au pouvoir, c'est au contraire le pouvoir qui utilise ses hauts fonctionnaires devenus, par exemple, députés.

La haute administration actuelle diffère de ce point de vue de celle qui se met en place au XIX^e siècle ; pourtant, elle continue de se recruter dans les classes sociales les plus favorisées⁵. Pas plus qu'au XIX^e siècle, la méritocratie n'a encore véritablement atténué le poids de l'origine sociale⁶. Ainsi, entre 1830 et 1848, moins de 1 % des futurs polytechniciens sont fils de paysans ou d'ouvriers, et, de 1848 à 1880, la haute bourgeoisie accentue davantage sa représentation parmi les élèves de l'École (de 56 % à 61 %),

5. Jean-François Kesler, *Sociologie des fonctionnaires*, PUF, 1980.

6. Le livre classique sur les pouvoirs étendus de la classe dominante dans la première partie du XIX^e siècle demeure celui de A. J. Tudesq, *les Grands Notables en France. 1848-1849*, PUF, 2 volumes, 1964.

85 % d'entre eux épousant, de plus, des femmes de même origine sociale et 15 % choisissant leur épouse dans l'aristocratie. De même, sous le Second Empire, 95 % des directeurs de ministères, 82 % des préfets et 87 % des conseillers d'État sont nés dans des familles bourgeoises ou aristocratiques. En 1901 encore, sur un échantillon de 548 hauts fonctionnaires des grands corps, 10 % seulement proviennent des classes populaires ou de la petite bourgeoisie. A cette même date, 31 % des conseillers maîtres et des conseillers référendaires de la Cour des Comptes possèdent un château, l'annuaire de la Cour n'étant pas sans rappeler celui d'un club ou du Bottin mondain.

Nulle démocratisation ne s'est donc réalisée. Même s'ils se dotent de concours qui légitiment la compétence de leurs nouveaux membres, les grands corps réussissent à assurer leur défense vis-à-vis des éventuels intrus issus d'autres classes sociales. Contrôle politique et sélection sociale se renforcent donc l'un l'autre. Certaines épreuves des concours reçoivent d'ailleurs explicitement cette fonction de contrôle social, destinée à favoriser l'appartenance à un certain milieu. Terry Shin retrace ainsi le rôle de l'épreuve de version latine qui restera obligatoire, même sous la III^e République, à l'École polytechnique. En dépit de tous leurs efforts pour limiter l'emprise de la haute bourgeoisie sur Polytechnique, les réformateurs de la III^e République ne parviendront pas à diminuer le poids des études classiques au concours d'entrée. De guerre lasse, ils se tourneront vers les Facultés des sciences afin de contrebalancer l'influence des grandes Écoles et, tout particulièrement, de Polytechnique. La rivalité entre ces

deux systèmes d'enseignement ne devait plus cesser.

Ainsi, au XIX^e siècle, l'appartenance à la haute fonction publique demeure liée à des critères politiques et, en dépit de la création des concours, reste le privilège d'un milieu social dominant très étroit. Pis encore, par-delà l'origine sociale, c'est l'hérédité professionnelle qui fait voler en éclats le modèle bureaucratique à fondement méritocratique. Au sein de la classe dominante, ce sont en effet les fils de hauts fonctionnaires qui ont le plus de chances de succéder à leur père. Si aujourd'hui l'hérédité sociale semble l'emporter sur l'hérédité professionnelle, les fils de hauts fonctionnaires ne réussissant pas mieux à l'ENA que les autres fils des membres de la classe dominante⁷, au XIX^e siècle ils sont encore largement avantagés. Comme le montre Christophe Charle, 68 % des auditeurs au Conseil d'État sont fils de hauts fonctionnaires (en 1840) ; 45 % des préfets sont également fils de hauts fonctionnaires et 16 % d'entre eux sont fils de sous-préfets ou de préfets (1852) ; 42 % des généraux sont fils de militaires et 11 à 22 % d'entre eux sont fils de généraux selon les armes (1870) ; 12 % des conseillers à la Cour des comptes sont eux-mêmes fils de conseillers (1807-1830). Par-delà l'appartenance à la classe supérieure, par-delà l'hérédité professionnelle, se révèle une hérédité de corps qui parvient à subsister dans un système qui se veut méritocratique, alors qu'il est en réalité proche de celui de l'Ancien Régime. D'où le renforcement constant de ces grandes familles administratives, qui ne forment pourtant pas une véritable technocratie

7. J. L. Bodiguel, *les Anciens Élèves de l'ENA*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1978.

dans la mesure où elles sont liées, par l'appartenance sociale, les revenus et les stratégies matrimoniales, aux divers groupes de la classe dominante.

L'étroitesse du recrutement socio-professionnel, ainsi que le nécessaire conformisme politique, expliquent la survivance du népotisme, l'influence des lettres de recommandation, qui limitent toujours davantage tout effort de professionnalisation réelle de l'administration, en laminant du même coup l'autonomisation de l'État. Les nominations aux emplois sont précédés de véritables campagnes, où tous les appuis sont utiles : parenté, fortune, échange de services, stratégie matrimoniale facilitent grandement les carrières. Tel fonctionnaire des finances qui souhaite entrer dans la carrière préfectorale invoque, par exemple, les importantes fonctions exercées par son père et son grand-père au sein de l'État : « J'ai hâte d'arriver, déclare-t-il dans sa supplique, à des titres qui me recommanderont beaucoup mieux à votre bienveillance et à celle du gouvernement : je veux parler des services de mon grand-père et de mon père. » D'un régime à l'autre, ces pratiques ne perdent rien de leur importance. Ainsi, le père de Guy de Maupassant fait intervenir deux amiraux et une baronne pour trouver un emploi à son fils au ministère de la Marine, Flaubert intervenant auprès du ministre de l'Instruction publique en faveur du futur auteur de *Bel Ami*. De même, comme le retrace Guy Thuillier⁸, on trouve dans le dossier de Paul Claudel une note du Cabinet qui nous apprend que Jules Ferry se porte garant de ses idées républicaines

8. Guy Thuillier, *Bureaucratie et Bureaucrates en France au XIX^e siècle*, Droz, 1980.

et de son honorabilité. Plus tôt dans le siècle, un préfet de la Restauration en quête de promotion utilise ses relations avec le vicomte d'Arctiac ; celui-ci lui écrit que « la compagne qu'il voudrait lui donner est sa petite-nièce, M^{lle} de Brosses, fille du comte de Brosses, préfet de Nantes et appartenant à une des premières familles de Bourgogne, ayant 200 000 F de dot au jour de son mariage ». Peu de temps après ces noces, notre jeune marié est élu député de la Haute-Saône... On pourrait accumuler les exemples qui témoignent du rôle essentiel des relations interpersonnelles dans les stratégies de carrière, au sein d'une haute fonction publique en voie pourtant de professionnalisation. Soulignons plutôt à quel point le contrôle social s'exerce, non seulement à l'entrée dans la carrière, mais également durant celle-ci. La notation administrative révèle le poids des jugements sociaux : elle est autant un examen de passage qui certifie l'appartenance à la classe dominante et l'adhésion à ses valeurs. En consultant, comme l'a fait Guy Thuillier, les fiches individuelles des sous-préfets rédigées par les préfets entre 1839 et 1872, on constate une forte attention portée aux comportements sociaux : celui-ci a une « tenue qui laisse à désirer » ; « les manières d'un autre sont celles d'un homme qui a l'habitude du monde » ; tel autre « est un jeune homme de physique assez agréable, très brun, type juif » ; tel autre enfin « ne manque pas d'habileté, mais une seule chose lui nuit, c'est son mariage qui n'a été du reste que l'accomplissement d'un strict devoir d'honnêteté »... Membres de la classe dominante, agents essentiels d'un État qui veut tout savoir et tout diriger, les préfets, issus de la classe supérieure, doivent pourtant entretenir des

relations confiantes avec tous les groupes sociaux pour aider l'État à mieux prévoir l'évolution de l'opinion et à la maîtriser. Mais, provenant d'un milieu social restreint et bénéficiant d'une forte hérédité professionnelle, ils ne parviennent que difficilement à établir de tels contacts. Peut-on expliquer de cette manière leurs nombreux échecs, tout au long du XIX^e siècle, dans la manipulation des opérations électorales⁹? Leur situation particulièrement inconfortable témoigne du statut ambigu de la haute fonction publique française dans son ensemble à cette époque.

9. Howard Machin, *The prefect in French public administration*, Croom Helm, 1977.

CHAPITRE 3

Modernisation de l'État et pouvoir de la classe dirigeante

De nos jours, les choses semblent plus claires. Le régime de la V^e République a rétabli la prééminence du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif, assuré, par les privilèges qui lui sont attribués et son élection au suffrage universel, la toute-puissance du chef de l'État. Dans la France gaulliste et giscardienne, quelle est cependant la latitude d'action de l'État lui-même? Est-il devenu véritablement indépendant des diverses forces sociales qui s'affrontent dans la société globale, selon le modèle de la différenciation dont la France sert de type idéal? Peut-on, en un mot, dissiper les ambiguïtés qui se manifestent encore, comme on vient de le voir, au XIX^e siècle?

Deux types d'interprétation, avec chacune leurs variantes, semblent s'opposer. Le premier tend à replacer l'État gaulliste dans le processus de modernisation que connaîtraient, les uns après les autres, au cours de leur histoire, tous les systèmes politiques; pour le second, au contraire, la structure du pouvoir propre à la V^e République, loin de correspondre à

une étape de la modernisation, apparaît comme la conséquence du mode de production capitaliste dominant dans la France contemporaine.

Gaullisme et modernisation politique

Les différentes théories développementalistes, élaborées principalement outre-Atlantique, situent, les unes comme les autres, chacun des systèmes politiques en fonction du niveau de développement économique atteint. Dans cet esprit, un système politique se trouve toujours lié à un degré de développement technologique ou à la nature du PNB : il correspond à une étape dans le processus d'industrialisation et non à des rapports de production particuliers. La modernisation économique entraîne alors, à plus ou moins brève échéance, la modernisation politique, c'est-à-dire la différenciation structurelle, la spécialisation des organes, l'institutionnalisation des fonctions politico-administratives, la nationalisation des processus politiques ; tout un ensemble de rôles, de structures et de sous-systèmes spécifiques se met en place, qui donne au pouvoir politique les moyens d'agir sur les autres sous-systèmes, et d'exercer par conséquent les fonctions qui lui sont dévolues¹.

En ce sens, pour un grand nombre d'auteurs, la structuration du système politique et son adaptation peuvent être plus ou moins rapides : des retards risquent de provoquer des dysfonctions. Le régime d'Assemblée de la IV^e République était dans l'inca-

1. Pour une critique de ces théories, cf. Bertrand Badie, *le Développement politique*, Economica, 2^e édition, 1980.

pacité, selon certains, d'accompagner le développement économique ; il manquait « d'autorité » et ne pouvait exercer sa « fonction arbitraire ». Seul un nouveau leadership peut éliminer les résidus de la société bloquée : d'où l'opposition gaulliste. Placé au-dessus des classes et des partis, l'État gaulliste a eu pour prétention de modeler la société civile, de susciter, ou encore de contrôler, les transformations socio-économiques de la société française. L'État s'institutionnalise ; ses appareils excluent des fonctions de contrôle tous les acteurs qui ne satisfont pas aux nouvelles normes de compétence et de rationalité. Les hauts fonctionnaires éliminent par conséquent les parlementaires, qui ne font à leurs yeux que représenter des intérêts particuliers ou locaux², qu'il faut briser pour mettre un terme aux anachronismes et faciliter la modernisation. L'administration accède au pouvoir³, la technostructure remplace la République des députés⁴, l'énarchie gouverne⁵.

Avec différentes variantes, cette thèse est dorénavant considérée comme définitive : il semble acquis que désormais « le pouvoir politique est prisonnier du pouvoir administratif⁶ ». La « République des bons élèves⁷ » issus des grandes Écoles rejette les professionnels de la politique. Parcourant tour à tour

2. E. Suleiman, *les Hauts Fonctionnaires et la Politique*, Seuil, 1976, chap. 6.

3. Charles Debbasch, *l'Administration au pouvoir*, Calmann-Lévy, 1969.

4. Suzanne Berger, *The French political system*, Random House, 1974, p. 107.

5. Jacques Mandrin, *l'Énarchie*, La Table ronde, 1967.

6. A. Peyrefitte, *le Mal français*, Plon, 1976, p. 305.

7. P. Antoni et J. D. Antoni, *les Ministres de la V^e République*, PUF, 1976.

chacun des espaces dirigeants du pouvoir politico-administratif et des entreprises publiques, les grands commis de l'État circulent à l'intérieur d'un ensemble clos sur lui-même. Grands corps, cabinets ministériels, fonctions ministérielles — la modernisation du système politique français se traduit par conséquent par une forte institutionnalisation du pouvoir politico-administratif qui facilite, du moins à l'époque gaulliste, l'autonomisation de l'État⁸. La construction d'un pouvoir d'État si considérable entraîne pourtant un certain nombre de difficultés. Le renforcement délibéré du pouvoir exécutif a en effet accru encore la centralisation de l'administration ; la « sur-institutionnalisation » peut alors avoir pour conséquence paradoxale un freinage de la modernisation, car elle prévient la mobilisation des citoyens, indispensable pour assurer le changement⁹ ; c'est pourquoi la décentralisation apparaît comme l'ultime moyen d'assurer la modernisation du système politique français¹⁰. De manière apparemment contradictoire, le gaullisme aurait donc à tel point institutionnalisé l'État qu'il serait indispensable d'avoir recours à la médecine inverse. D'où le thème de la « société bloquée » par la bureaucratie étatique, avec ses grands corps, ses hiérarchies, son manque de communication. Systématisé par Michel Crozier, le modèle de la société bloquée conduit à une remise en question de la corrélation modernisation/institutionnalisation de l'appareil d'État ; celle-ci

8. P. Birnbaum, *les Sommets de l'État*, op. cit., chap. 5.

9. Mark Kesselman, « Over institutionalization and political constraint : the case of France », *Comparative politics*, 1, 1970.

10. Henry Ehrmann, *Politics in France*, Little, Brown and Co, 1971, p. 315.

accroît la centralisation : d'où le désir de décentralisation. A relire cette littérature, on reste frappé par les problèmes qu'elle paraît délibérément écarter. A s'en tenir au couple modernisation/institutionnalisation, on ignore le rôle que jouent l'État et le personnel qui le dirige dans la défense de certains intérêts socio-économiques dominants. On chercherait en vain dans *la Société bloquée*, ou *le Mal français*, une démonstration de l'indépendance du pouvoir politico-administratif par rapport aux mondes des affaires : elle semble considérée comme acquise et ne nécessite nulle démonstration¹¹. En limitant de cette manière le champ de l'analyse, on retrouve inéluctablement la classique opposition centralisation/décentralisation ; ceci explique pourquoi ces auteurs se réfèrent presque tous si souvent dans leurs travaux à Alexis de Tocqueville. Ils réduisent pourtant singulièrement sa pensée, car n'est-ce pas l'auteur de *De la démocratie en Amérique* qui craignait la prochaine apparition d'une nouvelle aristocratie, issue du pouvoir économique ? On sait que, de ce point de vue, il rejoignait les analyses de Marx. Par-delà l'analyse de l'opposition entre centralisation et décentralisation, il est indispensable d'étudier les relations que l'État entretient avec les forces économiques dominantes : il nous faut donc examiner un deuxième type d'interprétation de la structure du pouvoir dans la France d'aujourd'hui.

11. D'autres ouvrages adoptent une perspective identique, même s'ils tentent pour leur part d'analyser le système politique de la V^e République en faisant découler la personnalisation, à leurs yeux nécessaire, du pouvoir, de l'indispensable modernisation. Dans ce sens, l'administration n'est plus au pouvoir : c'est un homme seul qui le détient. Voir F. Goguel et F. Grosser, *la Politique en France*, A. Colin, 1964, p. 226 ; Maurice Duverger, *la Monarchie républicaine*, Laffont, 1974, P. 11 et 29.

La V^e République et le monde des affaires

Au lieu de tenir l'institutionnalisation de l'appareil d'État pour le fait essentiel caractéristique de la V^e République, de nombreux auteurs estiment au contraire que cet État centralisé met en réalité son autorité au service du monde des affaires. Pour le parti communiste français, « avec de Gaulle et son gouvernement, l'État est plus complètement que jamais aux mains de la haute banque et des monopoles » (Point 3 des thèses du XV^e Congrès, juin 1959). Cette interprétation du gaullisme a été sans cesse reprise. Henri Claude soutient par exemple que « le régime, la politique et l'idéologie gaullistes sont l'expression et le reflet du capitalisme de monopole¹² ».

De même, dans son rapport au XXII^e Congrès du parti communiste, Georges Marchais estime que « les cabinets ministériels où s'affairent dans le secret, à l'écart de tout contrôle populaire, cinq cents personnes qui constituent en quelque sorte l'appareil permanent du grand capital installé dans l'État, ne sont truffés que de représentants directs des monopoles¹³ ». Il n'y aurait guère de différence, de ce point de vue, entre le gaullisme et le giscardisme. Pour Georges Marchais, « entre les différentes formations qui composent la coalition giscardienne, il n'y a pas de divergences ni sur la politique à suivre pour le

12. Henri Claude, *Gaullisme et grand capital*, Éd. Sociales, 1965.

13. *Le Monde*, 5 février 1976.

compte du grand capital, ni sur les moyens essentiels à mettre en œuvre à cette fin¹⁴ ». Loin d'être le résultat d'un processus d'institutionnalisation témoignant de la modernisation du système politique, l'État apparaît désormais comme une simple « traduction institutionnelle du capitalisme monopoliste d'État¹⁵ ». Le gaullisme constitutionnel est alors considéré comme la marque des nécessités du CME. Dans leur récent ouvrage, Jean Fabre, François Hincker et Lucien Sève affirment à leur tour qu'en France, l'État est « l'instrument grâce auquel la classe possédante maintient et reproduit sa domination. Ses formes, ses structures, ses organes sont essentiellement déterminés par son contenu de classe¹⁶ ». Non seulement l'État est l'instrument du grand capital, mais sa forme même et jusqu'à ses structures sont elles aussi contrôlées par les forces économiques. Jamais, peut-être, on n'avait affirmé l'existence d'un déterminisme aussi absolu, qui aurait dû conduire les auteurs de ce livre à prôner la destruction totale de l'ensemble de l'appareil d'État, le changement complet de la Constitution, le remplacement de tous les fonctionnaires, etc. Or, on sait que telle n'est pas la perspective adoptée par le parti communiste, aux yeux duquel il suffirait, pour changer la nature de l'État, de remplacer un petit nombre de hauts fonctionnaires¹⁷. Par-delà ces contradictions sur le

14. *Le Monde*, 8 septembre 1976.

15. A. Demichel, F. Demichel, M. Piquemal, *Institutions et Pouvoir en France*, Éd. Sociales, 1975.

16. J. Fabre, F. Hincker, L. Sève, *les Communistes et l'État*, Éd. Sociales, 1977, p. 13.

17. Les auteurs de l'ouvrage *les Communistes et l'État* affirment la nécessité de profondes réformes structurelles propres à éviter

degré de déterminisme qui affecte les institutions étatiques, un autre paradoxe surgit. En effet, après avoir avec force souligné à quel point les forces économiques dominantes parviennent à contrôler la forme de l'État et les actions qu'il met en œuvre, J. Favre, F. Hincker et L. Sève découvrent malgré tout que la « tête politique » de l'État, le président de la République, le gouvernement et les cabinets ministériels bénéficient néanmoins d'une « autonomie relative par rapport aux monopoles¹⁸ », qui leur permet de mieux faire prévaloir les intérêts de la grande bourgeoisie. L'État et le capitalisme sont-ils en étroite symbiose, l'appareil d'État dispose-t-il au contraire d'une forte autonomie ? De quelle manière la bourgeoisie marque-t-elle mieux sa totale domination : en contrôlant, de l'intérieur, l'appareil d'État ou, au contraire, en lui déléguant une grande autonomie ? Il n'est pas question de reprendre ici en détail l'examen de l'affaire Casanova-Servin des années 1960-1961. Retenons simplement que, dès cette époque, le PC se trouve confronté au problème de l'autonomie du pouvoir gaulliste, Michel Hincker estimant, avec Marcel Servin, que l'apparition d'un capitalisme d'État produit une « bourgeoisie natio-

« l'enlèvement réformiste » et suggèrent dans ce but une véritable décentralisation qui s'accompagne d'une redistribution des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif (p. 160 à 163). En définitive, on garde donc le même État. Le PC prend d'ailleurs la défense de l'administration dans son ensemble, mis à part « une mince couche de hauts fonctionnaires ». L. Perceval, « Les fonctionnaires comme bouc émissaire », *France Nouvelle*, 13 juin 1977.

18. *Les Communistes et l'État*, op. cit., p. 120 ; voir H. Weber, « Le PCF et l'État », *Critique communiste*, juin 1977, p. 16.

naliste » qui s'oppose à l'oligarchie financière internationale : en ce sens, l'appareil d'État gaulliste pourrait prétendre à une certaine autonomie d'action. On sait que Maurice Thorez a récusé cette interprétation en déclarant : « Comment peut-on séparer le capitalisme d'État des monopoles¹⁹ ? » Régulièrement tenté par la thèse de l'autonomie du pouvoir politico-administratif, le PCF n'en adopte pas moins de manière prédominante une thèse plus rigide, selon laquelle l'État est investi par la classe dirigeante²⁰.

Nicos Poulantzas rejette, pour sa part, les interprétations trop mécanistes du gaullisme. Selon lui, la bourgeoisie française n'a jamais été capable de gouverner à l'aide d'un parti politique ; elle a confié à l'État la mission de prendre « en charge l'intérêt politique de la bourgeoisie », de réaliser « pour son compte la fonction d'hégémonie politique que celle-ci ne peut remplir²¹ ». L'autonomie de l'État assure une domination plus complète de la bourgeoisie. Poulantzas propose alors de distinguer la classe ou

19. Voir Pierre Birnbaum, *les Sommets de l'État*, op. cit., p. 20 et 26.

20. Pour Philippe Herzog, par exemple « les institutions et appareils d'État n'ont pas d'histoire propre, c'est-à-dire indépendante ou même extérieure par rapport à l'histoire du mode de production ; *Politique économique et Planification en régime capitaliste*, op. cit., p. 67. Pour une critique de cette interprétation, voir Jean Charlot, *le Phénomène gaulliste*, Fayard, 1970, p. 12.

21. Nicos Poulantzas, *Pouvoir politique et Classes sociales*, Maspero, 1968, p. 310 ; et *les Classes sociales dans le capitalisme contemporain*, Seuil, 1975, p. 198. N. Poulantzas a mis ensuite davantage l'accent sur « l'irrésistible ascension de l'administration d'État » ; mais, pour lui, cette mutation se réalise « sous l'hégémonie du capital monopoliste » ; cf. *l'État, le pouvoir, le socialisme*, PUF, 1978, p. 260.

fraction hégémonique et la classe ou fraction régnante : la première ne cessant de contrôler, d'une manière indirecte ou directe, la fraction régnante, tout en n'apparaissant pas elle-même sur la scène politique.

L'objectivité des relations structurelles qui lient la classe hégémonique et la classe régnante, annule l'autonomie dont bénéficie la classe régnante, détenant l'appareil d'État. Nulle ou concédée, l'autonomie de l'État n'est finalement qu'un leurre, ou au mieux un instrument fonctionnel. Que les relations entre l'État et les forces économiques dominantes soient particulièrement étroites sous la V^e République d'avant 1981, cela paraît incontestable. Mais, de même qu'il semblait illusoire de s'en tenir, pour rendre compte de la structure du pouvoir, au couple centralisation/décentralisation, de même on mutile la réalité si l'on passe sous silence le formidable renforcement de la spécificité de l'appareil d'État qui s'est réalisé à cette époque. Dans la France contemporaine, le mode particulier de construction de l'État qui s'est instauré ne cesse d'exercer sa propre logique.

Troisième partie
DU DEHORS AU DEDANS

1. A chaque État, sa politique étrangère	151
2. A chaque État, ses mouvements nationaux- lites	173

Quatrième partie
LA CONSTRUCTION ÉTATIQUE FRANÇAISE

1. L'évolution de la nation : la levée en masse	193
2. L'héritage et le mythe	215
3. Modernisation de l'État et pouvoir de la classe dirigeante	235
Introduction	7

TABLE DES MATIÈRES

Première partie

LES INTELLECTUELS ET LEURS ÉTATS

1. Marxisme, anarchisme, trade-unio- nisme	13
2. Sociologie, judaïsme, citoyenneté	39
3. Chiens de garde, intellectuels organiques ou clercs de l'État. Les intellectuels face au pouvoir politique	53

Deuxième partie

ÉTATS, DÉMOCRATIE ET AUTORITARISME

1. L'impossible corporatisme	79
2. Les démocraties sont-elles encore gouver- nables ?	113
3. La revanche de Bentham	133

Troisième partie

DU DEHORS AU DEDANS

- | | |
|--|-----|
| 1. A chaque État, sa politique étrangère | 157 |
| 2. A chaque État, ses mouvements nationalitaires | 173 |

Quatrième partie

LA CONSTRUCTION ÉTATIQUE FRANÇAISE

- | | |
|---|-----|
| 1. L'étatisation de la nation : la levée en masse pendant la Révolution française . . . | 193 |
| 2. L'héritage et le mérite | 215 |
| 3. Modernisation de l'État et pouvoir de la classe dirigeante | 225 |

Achevé d'imprimer le 5 mars 1982

sur presse CAMERON

dans les ateliers de la S.E.P.C.

à Saint-Amand-Montrond (Cher)

pour le compte de la librairie Arthème Fayard

75, rue des Saints-Pères - 75006 Paris

ISBN 2-213-01113-3

Dépôt légal : mars 1982.

N° d'Édition : 6366. N° d'Impression : 2681-1749.

Imprimé en France

L'État est-il instrument de servitude ou de libération ? C'est là une vaine polémique, pour la simple raison qu'il n'existe pas d'État en général, mais bien des types d'État profondément différents.

Chaque type d'État agit selon sa logique propre, et Pierre Birnbaum montre ici la fécondité de ce singulier renversement de perspective : comprendre la société à partir de son État. Ainsi s'éclaire la diversité, d'un pays à l'autre, dans les attitudes des intellectuels, l'apparition du marxisme ou de l'anarchisme, la nature des grèves, des conflits sociaux ou des revendications nationalitaires, l'action des forces répressives, etc.

Ce livre marque l'aboutissement de la recherche engagée dans les Sommets de l'État et (avec B. Badie) dans Sociologie de l'État.

Pierre Birnbaum est professeur de sociologie politique à l'Université de Paris I et à l'Institut d'études politiques.

L'ESPACE DU POLITIQUE
Série dirigée par Pierre Birnbaum



82-III

ISBN 2-213-01113-3

H/35-6892-0

68,00F TTC

Atelier Pascal Vercken

JC
325
.B56
1982
G

Fayard

Pierre Birnbaum *La logique de l'État*

Pierre Birnbaum

La logique de l'État